

Zoé GABATHULER

FORMES D'ENGAGEMENTS CITOYENS DE FEMMES IMMIGREES DANS LE CANTON DE
NEUCHÂTEL

Travail présenté à la Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne pour
l'obtention du
Bachelor of Arts HES-SO en travail social

Le jury d'évaluation finale :
Directrice : Csupor Isabelle
Experte : Roxane Aubry

Lausanne, Avril 2017

Remerciements

J'aimerais remercier les personnes qui m'ont supportées durant l'élaboration de ce travail, particulièrement mon homme, mes enfants, ma mère et mon père, ma famille, ainsi que mes amis.

Merci à Ruth Lehmann pour son énorme aide et ses précieux conseils.

Je souhaite également remercier Isabelle Csupor pour son accompagnement bienveillant dans ce travail.

Enfin, je remercie tout particulièrement les trois femmes qui ont accepté de partager avec moi des bouts de leurs histoires.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un travail de bachelor pour l'obtention de 15 crédits ECTS. Le contenu et les opinions émises dans ce travail n'engagent que l'auteure. La responsabilité de l'école se limite à la définition et au contrôle de l'atteinte des objectifs pédagogiques relatifs aux travaux de bachelor.

Résumé

Ce travail de bachelor aborde la thématique de la citoyenneté des femmes immigrées dans le canton de Neuchâtel. Il touche ainsi une série de thèmes spécifiques mais variés. Une première partie théorique explore ces différentes thématiques, à commencer par un historique de la migration en Suisse à partir de la deuxième guerre mondiale. Un chapitre sur la législation fédérale en matière de migration approfondit ensuite l'actuelle politique migratoire. Puis, la thématique de la migration féminine replace les migrantes au cœur de cet historique dont elles sont souvent oubliées. Ensuite s'en suit une exploration de la notion de l'intégration, de la politique d'intégration et des conditions de naturalisation actuellement en vigueur en Suisse. Je m'intéresse ensuite aux différentes politiques d'intégration menées au niveau des cantons et enfin, plus spécifiquement dans le canton de Neuchâtel, lieu de résidence des femmes interviewées au cours de ce travail.

Le sujet de la citoyenneté est enfin largement traité, afin d'en saisir toutes les facettes qui constituent les questions de fond de ce travail. La partie théorique se conclut par une visite de l'association RECIF, terrain commun aux trois participantes immigrées et engagées activement sur le plan de la citoyenneté, rencontrée dans la seconde partie du travail.

Cette partie d'exploration a comme but la mise en lien de trois récits de femmes immigrées. Elles m'ont raconté au travers d'entretiens leurs expériences de migration, d'intégration et de citoyenneté. Les analyses de ces récits permettent de tirer des questionnements en liens avec les thématiques précédemment abordées, parfois de les interpréter, parfois non. Au terme du travail, je réponds, à la lumière des données recueillies, au questionnement de base de l'étude. J'y révèle notamment l'impacte du pouvoir d'agir des trois participantes sur leurs intégrations et leurs recherches d'équilibre au travers leurs engagements.

Mots-clés : Citoyenneté-Immigration-Intégration- Femme

Table des matières

Remerciements	3
Résumé	4
Table des matières	5
1 Introduction.....	7
2 Histoire récente de la migration en Suisse	11
2.1 La notion de « migration ».....	11
2.2 Historique.....	11
3 Législation fédérale en matière de migration	16
4 Migration féminine.....	18
4.1 Les femmes immigrées en Suisse, aujourd’hui	20
5 Cadre général de l’intégration.....	25
5.1 Définition de l’intégration	25
5.2 L’intégration comme concept scientifique	25
6 La politique d’intégration des personnes immigrées au niveau fédéral suisse...	27
6.1 L’évolution de l’intégration dans la politique suisse.....	27
6.2 La naturalisation des personnes immigrées en Suisse	29
6.3 La politique d’intégration au niveau des cantons.....	30
6.4 La politique d’intégration du canton de Neuchâtel.....	31
7 La notion de citoyenneté	34
8 Description du terrain	36
8.1 Contexte institutionnel de RECIF	36
8.2 La population.....	36
8.3 Intégration et citoyenneté.....	37
9 Partie 2 : Partie empirique	38
9.1 Méthodologie	38
9.1.1 Déroulement de l’enquête	38
9.1.2 Prise de contact avec les participantes	39
9.1.3 Présentation des participantes	39
9.1.4 Patricia	40
9.1.5 Lenny.....	40
9.1.6 Lisa.....	41

9.1.7	Participantés – tableau synthétique	42
10	Analyse des données.....	43
10.1	Analyse interprétative.....	43
10.1.1	Comment se sentent-elles intégrées en Suisse, maintenant ?	43
10.1.2	Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration sociale des femmes de ce travail ?.....	44
10.1.3	Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration politique des femmes de ce travail ?	46
10.1.4	Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration économique des femmes de ce travail ?	48
11	Conclusion finale	51
12	Bibliographie	53

1 Introduction

« **Est-ce que l'engagement citoyen des femmes migrantes de nationalité étrangère favorise ou non leur intégration dans la société suisse ?** » C'est autour de cette question que ce travail de bachelor va s'articuler. Pour bien comprendre mes différentes motivations et les buts de ce travail, je me dois d'expliquer le cursus réflexif qui s'est fait durant les quelques mois de construction de ma thématique.

Au commencement je souhaitais centrer mon travail autour du droit de vote chez les personnes immigrées dans le canton de Neuchâtel. Ce canton est spécialement intéressant en la matière car il a la spécificité de permettre aux personnes immigrées au bénéfice d'une autorisation d'établissement de voter sur les plans cantonaux, si elles y sont domiciliées depuis plus de cinq ans et communaux si elles y sont domiciliées depuis plus d'un an. Je souhaitais dans un premier temps mettre en lumière les possibilités que le droit de vote amène aux personnes venant d'ailleurs, les expériences et vécus différents autour de ce thème. Puis, de fil en aiguille, la réflexion a été élargie aux procédés d'engagement citoyen en général. En effet, si le droit de vote est un moyen de donner de la voix, il existe beaucoup d'autres formes de citoyenneté pour agir dans la société, plus accessibles aux migrant-e-s que les droits politiques. Elargir ce champ d'investigation donne la possibilité de voir par quels moyens ces personnes s'engagent et ouvre également une multitude d'autres questionnements, notamment liés à l'intégration des migrant-e-s et des personnes issues de la migration dans la société suisse. Suite à cette ouverture du thème il m'a fallu trouver un angle d'approche spécifique. C'est ainsi que mon intérêt s'est porté sur les femmes. Ce choix final donne un autre sens à mon ouvrage que celui des droits politiques visé au départ, car il en fait sa spécificité, explorant les notions centrales de la migration et de l'intégration féminine et certaines de leurs particularités.

Ce travail aborde donc un certain nombre de thèmes spécifiques nécessaires à l'analyse des entretiens effectués.

Il débute par un historique de la migration en Suisse à partir de la deuxième guerre mondiale. Il est essentiel de saisir cet historique pour mieux comprendre les enjeux qui se jouent actuellement dans la migration. Cependant, la migration comporte de nombreuses spécificités selon les pays d'origine des requérant-e-s, les emplois ou encore les motifs de la migration. Ne pouvant traiter de l'ensemble de ces sujets, j'avais fait le choix de centrer davantage ce travail sur la migration économique, dans l'idée première d'interroger des femmes issues de la Loi sur les étrangers (LEtr) uniquement. Toutefois, j'ai élargi le questionnement en abordant également de manière succincte quelques éléments de l'histoire de la migration forcée.

S'ensuit un récapitulatif de la législation fédérale en matière de migration. Ce chapitre est nécessaire pour justement bien saisir à quels différents régimes sont soumises les personnes immigrées, quelles sont les conditions requises pour pouvoir s'installer en Suisse ou y travailler.

Le troisième chapitre a pour principe de remettre la Femme au centre de ce travail. En effet, de nombreuses chercheuses ont pu constater l'absence de documents ou d'études spécifiques aux femmes dans le domaine de la migration. Cette partie retrace donc l'historique de la migration féminine et de ses spécificités, oubliées dans les ouvrages traitant de la migration au sens large. Puis, j'explore le profil type de « la femme immigrée » d'aujourd'hui, telle qu'elle est vue dans la société, les politiques ou les médias notamment. Je tente de démontrer les nuances et la diversité réelles des profils des femmes immigrées. J'introduis aussi dans cette partie les concepts issus de la théorie du genre, qui, selon moi, sont importants à prendre en compte dans chaque analyse de profil féminin. En effet, les rôles des femmes dans nos sociétés patriarcales sont souvent dévalorisés ou minimisés, ce qui les entraîne dans des processus de discrimination dans le monde du travail, par exemple, mais également dans leur cursus d'intégration. Il me semble primordial d'en prendre conscience, dans la lecture de ce travail, mais de manière générale également.

Le chapitre 5 s'attaque à l'intégration dans toute sa complexité. En me référant à plusieurs auteur-e-s, je tente d'y construire une base de définition pouvant nous guider pour la suite du travail. La notion d'intégration fluctue en fonction des contextes, des domaines ou encore des époques. L'hypothèse de départ de ce travail, à savoir que les engagements citoyens participent effectivement à l'intégration des femmes immigrées, se réfère à trois domaines d'intégration que détermine la sociologue Dominique Schnapper dans ses réflexions, notamment dans sa contribution intitulée « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », dans un ouvrage sous la direction de Serge Paugam. Ces trois domaines sont : la citoyenneté politique, la citoyenneté économique et la citoyenneté sociale. Ces éléments seront utilisés comme repères dans mon analyse des entretiens de la partie empirique. Je souhaite explorer si l'engagement citoyen facilite effectivement l'intégration des femmes immigrées, plus spécifiquement du point de vue de leurs droits civils, de leur situation économique ou sociale et ce que cela implique en termes d'intégration à la citoyenneté politique. Je présume que l'implication dans des domaines citoyens ouvre effectivement à des connaissances et à des opportunités civiques, économiques et sociales.

S'en suit un chapitre sur la politique d'intégration mise en place à l'échelle de la Suisse. La question de l'intégration est depuis longtemps un sujet propice aux tensions, ravivée à chaque vague de migrations comme nous pouvons le constater avec les migrant-e-s économiques au siècle passé ou les réfugié-e-s d'aujourd'hui. On peut ainsi observer un glissement de la politique d'intégration vers toujours plus d'exigences envers les personnes immigrées ces dernières années.

Il m'a semblé nécessaire d'aborder brièvement le thème de la naturalisation et de ses conditions. Effectivement, cette procédure requiert souvent un « bon niveau d'intégration » de la personne, ce qui révèle de nombreuses différences de traitements selon les cantons.

En effet, si une politique d'intégration a pu être définie au niveau suisse, chaque canton bénéficie de sa propre législation sur le sujet. Je le montre dans ce cinquième chapitre. La politique du canton de Neuchâtel est plus spécifiquement explorée, ceci pour deux raisons : premièrement car il est l'un des cantons le plus libéral sur ce sujet par sa mise en place de nombreuses mesures visant à faciliter ce processus chez les nouveaux habitant-e-s, deuxièmement car les femmes ayant témoigné dans le cadre de ce travail y résident toutes.

Puis, c'est au tour de la citoyenneté d'être abordée sous tous ses angles, dans le chapitre six. Au même titre que pour la notion d'intégration, la définition de la citoyenneté est insaisissable et varie au gré des contextes et des époques. J'y constate notamment que la citoyenneté est souvent liée d'office à la nationalité et donc limitée aux droits politiques. C'est en me basant sur plusieurs points de vue différents que j'ai choisi une définition plus large de l'action citoyenne comme tout investissement volontaire de chacun-e pour la société dans son ensemble. Cette notion reconnaît donc la possibilité des personnes immigrées d'être pleinement acteurs et actrices dans leur nouvelle société. Bien souvent, c'est cette envie de se sentir appartenir, de se sentir dans une collectivité qui motivent l'engagement citoyen.

Ce chapitre pose en outre une série de questions auxquelles l'analyse des entretiens tentera de répondre.

Enfin, le dernier chapitre de la partie théorique présente le terrain commun aux femmes rencontrées dans le cadre de ce travail : l'association RECIF. J'ai connu cette association pour y avoir fait une formation pratique en animation socioculturelle. RECIF est un centre de rencontre pour femmes immigrées. L'association est composée de trois pôles : un espace enfants, un pôle d'apprentissage pour les femmes et un secteur d'animation. Nous pouvons donc y trouver des femmes de tous horizons, de tous statuts, de n'importe quelle classe sociale, etc. Cela me paraissait être un terrain parfait pour rechercher des femmes immigrées engagées dans des activités citoyennes, parlant le français et acceptant de m'accorder un entretien.

La partie empirique a été menée de la façon suivante : dans un premier temps, j'ai recherché trois femmes issues de la LEtr afin de les interviewer. Ma quête auprès de femmes engagées que je pourrais interviewer a fait que les trois personnes que j'ai trouvées ne sont pas forcément issues de la LEtr, mais qu'elles étaient intéressées par ma thématique et prêtes à me raconter leur vie. Leur profil, m'apparaissant très intéressant dans le cadre de ce travail, j'ai décidé de m'écarter du critère premier retenu, à savoir qu'elles soient assujetties à la LEtr. Les entretiens que j'ai menés avec elles étaient d'une forme libre et ouverte, à la manière d'une discussion. Cette forme m'a par la suite donnée envie de raconter ces trois parcours de vie au travers des éléments approfondis

dans la partie théorique. Cela contraste avec les questionnements assez précis donnés dans ma partie théorique, mais le résultat n'en n'est, à mon avis, pas moins intéressant.

2 Histoire récente de la migration en Suisse

2.1 La notion de « migration »

Selon l'UNESCO, la migration peut se définir comme ceci : «La migration (...) concerne le passage des frontières politiques et administratives pour un minimum de temps. Elle inclut, les mouvements de réfugiés, les personnes déplacées et les migrants économiques. La migration interne renvoie au mouvement d'une zone (province, district ou municipalité) à une autre. La migration internationale est une relocation territoriale des personnes entre les états-nations. Deux formes de relocation peuvent être exclues de cette large définition : premièrement le tourisme et le transfert de réfugiés» (UNESCO, 2017).

La notion de migration est un terme porteur de multiples représentations. A la préhistoire, les humains migraient déjà au rythme des saisons, avant d'être sédentaires. Puis, d'autres causes ont déclenché de grands mouvements de populations : les guerres, les problèmes économiques, jusqu'aux conséquences du réchauffement climatique, aujourd'hui. De nos jours, les statistiques démontrent un changement d'habitudes. Les humains migrent moins « en masse », sauf naturellement pour fuir les menaces. Les regards portés sur les flux migratoires de ces quinze dernières années démontrent la complexité du phénomène. De très nombreux facteurs globaux tels que les régions, les périodes annuelles, les conflits politiques, les situations économiques des pays se lient à d'autres critères microsociaux propres aux ethnies, aux populations, aux cultures, aux sexes, aux âges, aux classes sociales, etc. Ces analyses démontrent l'immense hétérogénéité de celles et ceux qu'on appelle les « migrant-e-s ».

2.2 Historique

Dans le but de mieux comprendre les personnes immigré-e-s dans la Suisse d'aujourd'hui, il me faut me tourner vers l'immigration du siècle passé. Pour ce faire, je me réfère en grande partie au livre d'Etienne Piguet, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel, « L'immigration en Suisse, 60 ans d'entrouverture » (2013). Je rappelle ici qu'on peut distinguer quelques raisons qui poussent à la migration. Ainsi, la plus répandue est à but économique, parfois dans l'espoir d'une vie plus confortable, et souvent pour subvenir aux besoins de la famille restée au pays. Les statistiques sont données plus bas dans le texte. En résumé, elles montrent que le premier motif de migration est d'ordre économique, viennent ensuite le regroupement familial, la formation ou le perfectionnement professionnel, puis finalement les réfugiés.

Dans ce chapitre, je vais explorer de manière plus spécifique l'histoire de la migration économique, puisque cela touche plus au thème de ce travail. Les migrations dans le cadre de l'asile nécessiteraient un chapitre supplémentaire si l'on voulait les aborder en profondeur.

La réputation de terre d'accueil de la Suisse repose sur les diverses vagues migratoires du siècle passé. Si, pendant longtemps, ce sont les Suissesses et les Suisses qui ont migré aux quatre coins de l'Europe, voire aux États-Unis, à la recherche d'une vie meilleure, la tendance s'est inversée vers la fin du 19^{ème} siècle. Depuis lors, la Suisse et son marché économique florissant ont attiré la main d'œuvre limitrophe durant de longues années. Les guerres ont effectivement contribué à un recul de l'immigration et à quelques périodes de relâchement industriel mais, dès les lendemains de la seconde guerre mondiale, la Suisse s'est à nouveau tournée vers la main d'œuvre immigrée. C'est principalement avec l'Italie qu'une série d'accords sur l'immigration sont signés, le premier datant de 1948. La Suisse s'est engagée à recruter des travailleuses et travailleurs italiens, ce qui contribuait à la réduction du chômage en Italie, très important à cette époque. Toutefois, ces travailleuses et travailleurs étaient priés de ne pas s'établir, et recevaient un permis A, dit de « saisonnier ». Cette appellation désigne les travailleuses et travailleurs autorisés à rester au maximum neuf mois consécutifs en Suisse, puis qui sont tenus de quitter le territoire suisse et revenir, le cas échéant, l'année suivante, sans conjoints ni enfants, puisque ce statut n'autorise pas le regroupement familial. « *On craint beaucoup un retournement conjoncturel et l'idée défendue dès 1924 par le Conseil fédéral, dans son message sur la future loi à l'égard des étrangers de 1931, reste pleinement d'actualité : « il n'y aura (...) rien à objecter à l'afflux des étrangers, mais à condition seulement que ceux-ci ne songent pas à s'établir » (p. 503). Une fois gagné un certain montant d'argent, l'immigrant est supposé aspirer à un retour mérité dans son pays d'origine. L'immigrant idéal ne s'attarde pas.* » (Piguet, 2013, pp. 18-19).

C'est principalement dans les branches de la construction et de l'industrie qu'étaient engagés les saisonnier-e-s. Les domaines de l'hôtellerie et de la restauration étaient aussi laissés aux saisonniers, aux saisonnières particulièrement. Le recrutement touche ainsi principalement des personnes non qualifiées et essentiellement des hommes. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Cette situation était dure, car la concurrence sur le marché de l'emploi était assez forte pour permettre aux employeurs et employeuses de licencier tout-e employé-e qui ne rentrait pas dans le rang ou qui émettait trop fortement des opinions syndicales. Sur ce point, ils et elles étaient tenus de ne pas faire d'activisme politique en Suisse.

Plus tard, en 1961, des accords du même type que ceux conclus avec l'Italie sont passés avec l'Espagne, c'était une période de grande ouverture de la Suisse. La période dite « des trente glorieuses » a permis un afflux important d'immigré-e-s européen-ne-s en Suisse. Or, parallèlement à la politique d'ouverture de cette période, le climat se modifie : « *Trois facteurs principaux expliquent ce changement : la surchauffe de l'économie, la pression de l'Italie en vue d'un meilleur statut pour ses ressortissants et l'émergence d'un courant xénophobe dans l'opinion publique* » (Piguet, 2013, p. 21).

Depuis lors, de nombreuses propositions de plafonnements seront mises en œuvre mais toujours avec des résultats décevants pour les personnes qui s'opposent à l'immigration et tentent par tous

les moyens de la limiter. Les accords passés avec l'Italie empêchaient en effet la Suisse de réduire sa main d'œuvre étrangère comme le souhaitait le gouvernement et contraignirent même le parlement à accepter une série d'autres mesures. Celles-ci facilitaient, notamment, les autorisations de séjours annuels et les regroupements familiaux des travailleuses et travailleurs italiens en possession d'un permis de séjour. Ces différentes mesures élevèrent le taux d'étrangères et d'étrangers dans la population suisse à plus de 16% dans l'année 1968, selon Etienne Piguet (2013, p. 28). Face à cette impuissance des autorités, une atmosphère de plus en plus xénophobe à l'égard des personnes étrangères se répandit en Suisse. Les initiatives populaires et les votations se succédèrent dès lors sur toute la décennie des années 1970, notamment les initiatives dites Schwarzenbach dont la première – celle qui a marqué les esprits à cause de son résultat très serré - cherche à limiter l'immigration à 10% de la population et qui échoue de peu. Toutes ont le même but : réduire le taux de personnes étrangères et limiter leurs droits. Elles attisèrent l'opinion publique et contribuèrent au maintien d'un climat de xénophobie. Le fait est que la main d'œuvre étrangère prit une telle place dans l'industrie suisse que les milieux économiques ne pouvaient plus s'en défaire. De plus, grâce à la possibilité d'un séjour permanent après cinq ans de travail et du regroupement familial, la proportion d'immigré-e-s continue d'augmenter et passe à 1 175 500 personnes (18,4%) au cours de l'année 1973.

Les autorités suisses utilisèrent finalement le choc pétrolier de 1974 pour diminuer fortement la présence des étrangers, par un non-renouvellement des permis saisonniers. Cette crise frappa de plein fouet les domaines les plus investis par les travailleuses et travailleurs saisonniers. De plus, la politique de l'époque protégeait nettement les employé-e-s suisses. En effet, les syndicats, généralement favorables aux mesures de restriction d'une immigration accusée de faire baisser les salaires et constituant une menace pour les conditions de travail, ne prenaient guère leur défense. Le taux des personnes devant retourner dans leur pays d'origine est estimé ainsi : « 50 000 saisonniers, 25 000 frontaliers et près de 100 000 résidents actifs ou membres de leurs familles ont été contraints de quitter la Suisse » (Piguet, 2013, p. 37). C'est par cet amortisseur conjoncturel que la Suisse a maintenu un taux de chômage particulièrement bas.

Pendant une dizaine d'années, le taux de personnes étrangères resta stable en Suisse. D'après Piguet, c'est au cours des années 1980 que l'économie du pays manifesta à nouveau son intérêt pour une main d'œuvre bon marché et les autorités accueillirent à nouveaux à bras ouverts 130'000 saisonnières et saisonniers et délivrèrent près de 50'000 nouveaux permis de travail entre 1985 et 1995 (2013, p. 42). C'est principalement du Portugal et de la Yougoslavie que provenait cette deuxième vague de travailleuses et travailleurs, l'Italie étant devenue plus revendicative pour les droits de ses ressortissant-e-s saisonnières et saisonniers en Suisse. Le climat de l'immigration changea fondamentalement en Suisse au cours des années 1980. La Suisse craignait de se trouver isolée de la grande construction européenne et tenta de trouver une nouvelle politique

migratoire, qui se rapprochait des normes européennes de libre circulation et reposait sur des principes de non-discrimination des travailleuses et travailleurs.

On observa aussi une diversification des motifs de migration. Ce n'était plus seulement le travail qui en constituait la raison principale. Le regroupement familial devint la cause principale de migration, mais les étudiant-e-s de même que les demandeuses et demandeurs d'asile vinrent agrandir la masse des octrois de permis.

En effet, l'asile bat son plein en cette deuxième partie de siècle. La Suisse, qui avait manqué à son devoir d'accueil des réfugié-e-s juifs durant la seconde guerre mondiale, s'est vue très généreuse dans son ouverture aux vagues de réfugié-e-s suivantes. Ainsi, les personnes en provenance de la Hongrie, envahie par l'URSS en 1956 furent très bien accueillies, escortées depuis l'Autriche, elles ont vite bénéficié d'appartements, de travail et de permis de séjours durables. Puis vinrent les Tibétain-e-s et les Tchécoslovaques, fuyant également des régimes communistes, qui furent bien accueillis en Suisse. Par la suite, d'autres populations réfugiées non soumises au contexte de la guerre froide furent reçues, dans le cadre des contingents mis en place par les Nations Unies. C'est lors du coup d'Etat chilien, en 1973, que la Suisse réduit drastiquement son ouverture à l'asile. On peut d'ailleurs se demander si c'est le profil politique des réfugié-e-s chilien-e-s, alors communistes et socialistes, qui influença cette fermeture.

C'est donc dans un climat tendu, déchiré entre les besoins économiques, la pression de l'asile et la montée de la xénophobie que la Suisse tente de maîtriser l'immigration. En effet, face à ces immigré-e-s qui n'étaient plus soumis-e-s aux contingents de travailleuses et travailleurs, les milieux xénophobes ravivèrent les craintes de perte de la maîtrise de l'immigration. Entre autres, les thématiques largement exagérées telles que la criminalité des étranger-e-s, les abus dans les prestations sociales ou les difficultés à s'intégrer en Suisse furent dès lors utilisés par les partis populistes, à toutes les occasions. C'est aussi dans ces années 1980 que les milieux xénophobes commencent à thématiser politiquement la question de l'asile, comme source possible contribuant à la « surpopulation étrangère » ou à « l'emprise étrangère », en développant le slogan qui justifie ses attaques : « un étranger est un étranger ».

Les années nonante se révélèrent le laboratoire de la recherche d'une politique migratoire satisfaisante. Plusieurs stratégies ont été proposées puis testées afin de concilier les besoins de main d'œuvre pour les milieux économiques, les plafonnements exigés par les partis de droite et les normes européennes en matière d'immigration et d'asile. C'est le « modèle des trois cercles » qui fut retenu et appliqué comme politique migratoire durant quelques années. Cette stratégie visait à classer les migrant-e-s en trois catégories différentes selon leur pays d'origine. Le premier cercle, dit « cercle intérieur » englobait les pays de la Communauté européenne et de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) dont les migrant-e-s pourraient bénéficier d'une libre-circulation. Un deuxième « cercle médian » était composé de pays non membres de la Communauté européenne ou de l'AELE mais dans lesquels le Conseil fédéral souhaitait pouvoir

recruter de la main d'œuvre. Le dernier cercle « extérieur », c'est-à-dire tous les autres pays qui n'étaient pas englobés dans les deux premiers cercles, soumis à une politique extrêmement restrictive, étaient dépourvus de toute possibilité d'immigration vers la Suisse, sauf en cas de besoins de main d'œuvre exceptionnellement qualifiée. Pour différencier les deux derniers cercles, une série de critères furent décidés, notamment le respect des droits de l'homme ou le facteur des bonnes relations commerciales avec la Suisse. C'est le critère de la « proximité culturelle » qui fit grand bruit. En effet, celui-ci visait à réduire la « distance culturelle » entre les migrant-e-s et les autochtones.

Ce système fut attaqué sur plusieurs fronts. D'une part, certains milieux industriels, - tel que le bâtiment - craignaient de ne plus trouver en Suisse et en Europe la main d'œuvre non qualifiée nécessaire. En quelques années, d'autres milieux industriels en manque d'ouvriers sont venus renforcer ces critiques. D'autre part, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le facteur de la « proximité culturelle », jugé trop aléatoire et discriminant envers certains pays relégués au rang du troisième cercle. La commission en charge de trouver un système adéquat dénonce aussi la stratégie des trois cercles sur son incompatibilité avec certains traités passés avec l'Europe, ainsi que dans les négociations d'une politique de libre circulation.

La politique des trois cercles fut officiellement abandonnée en 1998. A partir de là, nous sommes passés à un système binaire : une distinction se fit entre les pays avec lesquels un accord de libre circulation est conclu avec l'UE et l'AELE, d'une part et les pays dits « Etats tiers » où l'immigration est soumise à un certain nombre de conditions, d'autre part. Cette politique aura l'avantage de contenter les milieux économiques et d'apaiser les craintes xénophobes liées à une « surpopulation étrangère ».

Ainsi, les négociations bilatérales avec l'Union européenne sont acceptées par le peuple en mai 2000 et fixent enfin une politique migratoire à long terme pour la Suisse. Ces négociations impliquent l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). J'approfondis les principes de cet accord au prochain chapitre. Les années suivantes fixeront cette politique bilatérale avec les accords de Schengen et Dublin puis, en 2008, avec la nouvelle loi sur les étrangers, la LEtr, sur laquelle je reviens également ultérieurement.

L'ouverture à l'Europe aura l'effet de booster le flux d'immigré-e-s, dans une période de haute conjoncture, alors que les pays environnants connaissent des difficultés économiques. Des lors, les bras de fer entre les défenseurs des intérêts économiques et les pressions des partis xénophobes seront virulents au cours de ces années, avec une extrême droite dotée de leaders imposants. Ainsi, les campagnes de votations haineuses et racistes s'enchaînent, reléguant toujours les étranger-e-s au rang de boucs émissaires.

3 Législation fédérale en matière de migration

Les différentes politiques migratoires propres à chaque pays influent évidemment beaucoup sur les flux migratoires. Pour bien comprendre les conditions des personnes migrantes en Suisse, particulièrement des femmes, il faut se pencher sur la politique migratoire actuelle du pays.

Aujourd'hui, il existe trois cadres légaux pour toutes les personnes sans nationalité suisse qui souhaiteraient y séjourner.

L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'UE/ AELE qui, comme nous l'avons vu au chapitre « immigration en Suisse », est le modèle bilatéral adopté par le peuple suisse en mai 2000 afin de remplacer la stratégie des trois cercles, et qui est entré en vigueur en 2002. Dans cet accord, l'égalité dans le domaine de l'emploi entre les personnes issues de l'UE/AELE et celles de nationalité suisse est la règle. On y trouve notamment les principes de « non-discrimination », « d'égalités de traitement » ou encore la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi.

Les ressortissant-e-s des « Etats tiers » (non UE/AELE) sont, eux, soumis à la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), adoptée en votation populaire le 24 septembre 2006. A l'article 21 de celle-ci, nous trouvons énoncé le principe de priorité suivant : « *Un étranger ne peut être admis en vue de l'exercice d'une activité lucrative que s'il est démontré qu'aucun travailleur en Suisse ni aucun ressortissant d'un Etat avec lequel a été conclu un accord sur la libre circulation des personnes correspondant au profil requis n'a pu être trouvé.* » (Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), art 21, mars 2016). Autrement dit, une personne immigrée d'un Etat tiers aura très peu de chance de travailler en Suisse si elle n'est pas au préalable bénéficiaire d'une autorisation de séjour, d'établissement ou d'une autorisation de séjour avec activité lucrative. Cette législation a volontairement été mise en place pour décourager les personnes souhaitant venir en Suisse en vue d'y travailler.

On s'arrêtera tout de même un moment sur l'exception accordée à un groupe spécifique de personnes : « *Seuls les cadres, les spécialistes ou autres travailleurs qualifiés peuvent obtenir une autorisation de courte durée ou de séjour* » (LEtr, art. 23, mars 2016). Ainsi, en observant la liste des secteurs soumis à ces exceptions, nous pouvons constater que ce sont des professions exigeant, non seulement des études supérieures, mais aussi des compétences spécifiques dans des secteurs de pointe (informatique, pharmaceutique, gestion et management, etc.). Deux constats en résultent : cette limitation empêche un grand nombre de migrant-e-s d'exercer une activité lucrative en Suisse. Et deuxièmement, cette limitation pénalise particulièrement les femmes qui ont moins accès aux études supérieures, dans le monde entier. A ce sujet, l'« Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation », aux éditions UNESCO, démontre que, depuis des décennies, les améliorations dans les conditions d'accès aux études primaires a en premier

lieu été favorable aux filles. Aujourd'hui, la parité entre les sexes est atteinte dans une majorité de pays (128 sur 193). Elle est supérieure pour les garçons dans 57 pays, et pour les filles dans 8. Au niveau secondaire, le taux de scolarisation est inférieur à celui du primaire. La parité entre les sexes est atteinte dans seulement 39 % des pays. Dans tous les autres pays, les garçons sont favorisés dans la moitié d'entre eux, les filles dans l'autre. A noter que les différences sont régionalement localisées : dans une majorité de pays de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Océanie, les garçons sont favorisés, c'est l'inverse dans une majorité des pays de l'Amérique du Sud et de l'Asie. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, « *Dans la plupart des pays, les femmes représentent désormais la majorité des étudiants [dans l'enseignement supérieur]* ». 62 % des pays ont une parité entre les sexes qui favorise les femmes, contre 31 % qui ont une parité qui favorise les hommes. Régionalement, la situation est toutefois contrastée. Les zones où les hommes sont favorisés sont l'Afrique et l'Asie. Selon l'Atlas, seuls 30 % des postes de recherche sont occupés par des femmes au niveau universitaire. Elles représentent plus de 45 % des chercheurs dans seulement un pays sur cinq. La différence entre le taux, assez élevé de par le monde, de femmes effectuant des études supérieures et le taux de femmes travaillant finalement dans des domaines qualifiés peut s'expliquer en partie par la maternité et les systèmes de répartition du temps de maternité/paternité, encore très inégal dans de nombreux pays. Les femmes sont ainsi plus facilement contraintes d'abandonner leur profession, lorsqu'elles ont des enfants, que les hommes.

La prise en compte de ces données permet d'affirmer que la division sexuelle du travail pénalise fortement les femmes des Etats tiers dans leurs chances d'être admises comme travailleuses en Suisse. Nous y reviendrons dans le chapitre consacré aux femmes immigrées en Suisse.

Le dernier cadre légal relatif à l'immigration est celui de l'asile (LAsi). Les femmes interviewées dans ce travail de bachelor n'ont pas été autorisées à séjourner en Suisse par le biais de l'asile, nous n'allons donc pas entrer dans les détails de cette législation, passablement différente, mais les survoler afin de bien cerner le contexte.

Les personnes réfugiées sont régies par l'actuelle loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi), modifiée à de nombreuses reprises depuis. Celle-ci légifère d'une part sur les conditions d'octroi de l'asile et le statut des réfugié-e-s en Suisse, et d'autre part sur la protection provisoire accordée à ceux qui en ont besoin, ainsi que sur leur retour dans leur pays d'origine, de provenance ou un Etat tiers.

Les demandes de séjour ou d'établissement qui reçoivent une réponse positive donnent droit à un livret assurant l'autorisation de séjour. Il existe treize statuts différents en Suisse.

4 Migration féminine

Ce chapitre a pour objectif de faire la lumière sur l'historique de la migration féminine et des rôles qu'ont tenus les femmes immigrées. La revue « Nouvelles questions féministes » résume cet historique en quelques mots : « *Un rapide examen de la littérature scientifique traitant des migrations permet de mettre à jour trois phases dans la manière d'aborder la situation des migrantes : de l'invisibilité, on est passé à une vision familialiste, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière* » (Dahinden, Rosende, Benelli, Hanselmann et Lempen, 2007, p. 6).

Pour ce qui est de l'invisibilité, j'ai vite pu le découvrir par moi-même. Les ouvrages traitant de « la migration » que j'ai eu l'occasion de consulter durant l'élaboration de ce travail ont tous un dénominateur commun : ils traitent de la migration en se référant uniquement à la migration masculine. Il faut se tourner vers les ouvrages spécifiques de « migration féminine » pour comprendre que les femmes migrantes ont leurs statistiques, leurs propres raisons de migrer et leurs spécificités. C'est d'ailleurs un constat qui revient très souvent dans les introductions de ces ouvrages, comme le relatent ici les sociologues Christine Catarino et Mirjana Morokvasic : « *Tout se passe comme si l'on devait sans cesse légitimer cet objet de recherche. Personne jamais - ou si peu - n'entame une présentation de la migration masculine en indiquant des sex ratio. Constat réitéré d'un androcentrisme qui traverse encore les sciences sociales et qui fait de l'homme le référent universel* » (Catarino et Morokvasic, 2005, p. 2).

Il est donc avéré que, pendant longtemps, les femmes migrantes ont été peu considérées alors qu'elles étaient pourtant en grand nombre. On dénombre 46,6% de migrantes à travers le monde en 1960 pour 49,0% en 2010 (Dahinden et al. 2007, p.8). Si beaucoup parlent d'une « féminisation de la migration », il est plus juste de penser que c'est seulement assez récemment que les femmes sont prises en compte dans les statistiques, comme le suggère la revue « Femmes en migration », de la Commission fédérale pour des question de migration : « *La United Nation Population Division ne recueille les données concernant la migration féminine que depuis 1998 – données collectées lors de recensements nationaux* » (Kofler et Fankhauser, 2009, p. 8).

De par ce manque de recherches spécifiques autour de la migration féminine, de nombreuses croyances se sont répandues et peinent encore à être déconstruites aujourd'hui. « La » femme immigrée a, par exemple, été assignée aux foyers, dans les domaines extra-économiques, car, bien souvent, elles étaient uniquement comptées dans le cadre des regroupements familiaux, qui ont explosé, en Suisse, au courant des années 1960-1970. « *Cette conception a plusieurs conséquences : elle occulte le rôle souvent actif des femmes dans la préparation de la migration et dans l'évolution des projets familiaux dans le pays d'arrivée ; on prête rarement attention aux célibataires et par ailleurs, l'activité professionnelle des migrantes est la plupart du temps sous-*

estimée » (Dallera et Ducret, 2004, p. 9). Les chercheur-e-s Rosita Fibbi, Claudio Bolzman et Marie Vial iront même jusqu'à constater que les femmes immigrées des années soixante ayant des enfants travaillaient plus que les femmes autochtones. « *52% des femmes avec trois enfants travaillent, contre une moyenne de 12% dans l'ensemble des mères de trois enfants, suisses ou étrangères, résidant en Suisse* » (Bolzman et al., 1999, p. 73). Cette différence est expliquée d'une part par le bas statut socio-économique des familles immigrées de l'époque, d'autre part par l'un des grands buts de la migration : le soutien économique à la famille restée au pays.

L'histoire nous montre que les femmes ont aussi migré de leur plein gré, en recherche d'emploi. On note notamment la première grande vague de migrantes en Suisse où, pendant une dizaine d'années à partir de 1949, elles avaient dépassé le taux de migrants. Ces femmes autrichiennes et allemandes dans leur grande majorité venaient s'installer en Suisse à long terme, on en dénombrait 450'000 pendant ce laps de temps « *Le recours à cette main-d'œuvre féminine, généralement très jeune et célibataire, s'explique par les besoins importants qui existent dans les services domestiques (...), dans le secteur textile et dans l'industrie alimentaire alors en plein développement* » (Piguet, 2013, p. 17).

Il est donc faux de croire que les femmes ont uniquement suivi leurs maris dans le cadre du regroupement familial. Dans leur étude sur les conditions de la migration des femmes italiennes et espagnoles en Suisse, Bolzman et al. constatent cela : « *pas moins de 40% des femmes aujourd'hui mariées sont entrées célibataires en Suisse ; si l'on ajoute à celles-ci, celles qui le sont encore aujourd'hui, plus de la moitié (55%) des femmes de notre population sont célibataires au moment de leur immigration* ». (Bolzman et al., 1999, p. 71) Et, d'après cette même source, l'âge médian de ces femmes au moment de leur migration est de vingt-cinq ans, il est donc également peu probable aussi qu'elles aient suivi leurs pères.

Donc, les femmes ont migré depuis toujours et beaucoup sont venues avec l'intention de travailler. Le faible niveau de qualification scolaire des personnes migrantes de l'après-guerre fait qu'elles étaient essentiellement employées dans des domaines non-qualifiés. La division sexuelle du travail mènera « naturellement » les femmes immigrées dans les domaines de « services », jamais vraiment reconnus comme un « vrai » travail : la vente, les nettoyages, la prostitution, la restauration, les soins, etc. Dans ses recherches sur le travail de « nounou » des femmes immigrées, intitulé « *Le nouvel or du monde* », la sociologue Arlie Hochschild (2004, p. 59-74) révèle à quel point le *care* est devenu une sorte de marchandise qui migre avec les femmes des pays pauvres vers les pays riches. Elle démontre notamment les nombreuses difficultés que ces femmes affrontent en quittant leurs enfants, leur environnement pour aller travailler dans des familles aisées et ainsi gagner plus. Cette étude révèle une facette des multiples réalités que vivent les femmes immigrées d'aujourd'hui. Les conséquences de la division sexuelle ne sont pas uniquement professionnelles, nous le découvrirons avec la notion du « système de genre », au chapitre suivant.

Par la suite, les années 1960-70 ont été le théâtre des nombreuses tentatives de plafonnement du gouvernement suisse, tentatives qui, nous l'avons vu au chapitre précédent, seront principalement des échecs. Le regroupement familial, l'une des rare voie d'entrée non soumise aux contingentements sera dès lors une porte d'entrée très prisée, notamment pour les femmes. Et enfin, depuis 1994, le taux de femmes migrantes en Suisse a même légèrement dépassé celui des hommes (Dallera et Ducret, 2004, p. 11), principalement pour ces raisons de regroupement familial.

La fin du 20^{ème} siècle, amènera un changement des mentalités avec les courants égalitaires des années septante, une prise en compte des minorités, notamment en Suisse avec le suffrage féminin (en 1971, rappelons-le) ouvrira ses statistiques et ses études migratoires aux femmes.

4.1 Les femmes immigrées en Suisse, aujourd'hui

Il n'est pas possible de dépeindre un profil type de « la » femme immigrée en Suisse aujourd'hui. Les statistiques peuvent nous indiquer les principaux pays d'origine, les motifs d'immigrations les plus courants, les statuts les plus distribués, les âges, etc. mais de très nombreuses subtilités font qu'on ne peut pas en tirer de « profils » plus généraux.

De plus, j'ai pu constater, notamment au travers un rapport menée au sein de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) par Andrea Ch. Kofler et Lilian Frankhauser, intitulé « Femmes en migration : l'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle », que malgré les récentes recherches sur les femmes immigrées, les schémas traditionnels, souvent très stéréotypés, balayent les subtilités au profit d'images simplistes. Il est donc très difficile de se dégager des croyances véhiculées dans nos sociétés, au travers des médias ou des politiques, notamment.

Les femmes immigrées ont la particularité de se voir étiquetées des stéréotypes propres à la migration ET des stéréotypes propres aux femmes. Je vais approfondir ces données dans ce chapitre.

En Suisse, on trouve, à fin décembre 2015, 936'268 (SEM, 2015b) femmes pour un total de 1'993'916 personnes résidentes étrangères, soit 47% selon les statistiques du secrétariat d'état à la migration auxquels je me réfère pour la suite de ce chapitre. La part d'étranger-e-s résident-e-s en Suisse est élevée par rapport au reste de l'Europe. Ce haut taux d'étranger-e-s s'explique en partie par des règles d'octroi de la nationalité restrictive. Beaucoup de personnes établies depuis des dizaines d'années, de deuxième ou troisième génération, n'ont ainsi pas la nationalité suisse.

Au niveau des personnes arrivées en Suisse en 2015 et titulaires de permis B, 46% étaient des femmes. Une majorité d'entre elles étaient sans activité lucratives (92%), un chiffre sensiblement moins élevé chez les hommes (80%). Concernant les personnes établies (permis C) en 2015, 41% étaient des femmes. Enfin, au niveau de l'asile, sur les 40'277 personnes accueillies en Suisse en

2015, 43% étaient des femmes. Ces chiffres ne sont pas fondamentalement différents de ceux donnés pour l'année 2007 dans l'enquête « Femmes en migration : L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle », qui faisait dire aux auteurs : « *Ce nombre total ne permet donc pas de parler d'une féminisation de la migration en Suisse.* » (2009, p. 11). A titre de comparaison, si l'ensemble de la population suisse est composé de 8'327'126 personnes, 50,5 % sont des femmes.

Les autorisations pour les personnes issues de l'UE/AELE sont à 45% octroyées à des femmes. Pour les Etats tiers, ce chiffre est de 50%, à parité donc avec les hommes. Encore une fois, ces chiffres du SEM corroborent ceux donnés dans le rapport de la Commission fédérale des migrations. Si l'immigration en provenance des pays de l'UE, en particulier Allemagne, Portugal, Italie ou Espagne est principalement masculine, l'immigration depuis des pays tiers est plus souvent féminine.

Les motifs de migration ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Le SEM dénombre l'arrivée de 150'459 immigré-e-s en 2015. Le principal motif est d'ordre économique : 70'983 arrivées (47%). En deuxième, on trouve le motif du regroupement familial (46'607, 31%). Ensuite viennent les motifs de formation et de perfectionnement professionnel (16'414, 11%). Le SEM ne publie malheureusement pas de statistique sur les motifs différenciés par sexe. Selon toujours le rapport *Femmes en migration* de la CFM, en 2007, 44% des femmes venaient en Suisse dans le cadre du regroupement familial (p. 12), 35% dans le cadre d'une activité économique et 11% dans le cadre de la formation ou du perfectionnement professionnel.

Les motifs d'immigration changent selon la provenance. Si la majorité des femmes provenant de l'UE et de l'AELE migrent dans une perspective professionnelle, les femmes des Etats tiers le font plus souvent dans le cadre du regroupement familial. Cela est dû au fait que les migrant-e-s des Etats tiers ne peuvent venir pour travailler que si elles ou ils sont formé-e-s dans des domaines qualifiés introuvables en Suisse. Donc le regroupement familial est le principal motif pour beaucoup de femmes, qui, comme nous l'avons vu, restent, dans de nombreux pays moins susceptibles d'accéder à de hautes études.

Ces chiffres tendent à prouver, même si les différences ne sont pas forcément statistiquement fondées, que les femmes sont sous-représentées dans quasiment tous les indicateurs liés à la migration. A quelques exceptions près : les femmes sont majoritaires dans les statistiques de naturalisation. En 2015, sur 40'588 personnes ayant acquis la nationalité suisse par naturalisation, 52% étaient des femmes (chiffres du SEM). De même que, paradoxalement, les femmes sont majoritaires dans la proportion de personnes sans statut légal, 51% en moyenne en Suisse, selon un rapport de la Volkswirtschaftliche Beratung de Bâle sur les sans-papiers (2015, p. 42).

La grande diversité des flux migratoires est à prendre en compte dans ce chapitre. En effet, il a été démontré que les facteurs varient énormément en fonction du pays de provenance des femmes et

de leur pays de destination. Les politiques d'intégration sont par exemple décisives pour les possibilités de travail. Nous le constaterons dans le chapitre traitant de la législation Suisse sur les étrangers.

L'enquête « *L'image de la migrante dans la perception de l'opinion publique et de la politique ainsi que dans la recherche actuelle* » le montre clairement : aussi bien les politiques que les médias transmettent une image des femmes immigrées généralisée et très réductrice. Ainsi : « *Le sujet des femmes n'est traité que de manière marginale dans la couverture médiatique relative aux lois sur l'asile et les étrangers. Les femmes sont perçues comme un groupe à risque spécifique, particulièrement démuni, nécessitant une protection spéciale* » (2009, p. 16). L'enquête montre encore que, dans le cadre des débats politiques, les femmes immigrées sont rarement prises en compte en dehors d'un rôle de femme au foyer, peu intégrée, dépendante de leur mari. « *La migrante type des débats parlementaires est toujours une femme non qualifiée du Sud de l'Europe, ou du Sud, qui est rentrée en Suisse dans le cadre du regroupement familial* » (2009, p. 23).

Si les médias et les politiques véhiculent un certain nombre de stéréotypes, ils sont simplement représentatifs de la conception encore dominante des rapports sociaux de sexe dans l'ensemble de la société. Nous l'avons vu à plusieurs reprises au travers de ce travail : de nombreuses croyances véhiculées sur les étrangers sont biaisées, tels que la provenance de la plupart des immigré-e-s (dont la grande majorité proviennent de pays européens) ou les qualifications. Quant aux stéréotypes de genre, ils sont banalisés à tel point que l'inégalité salariale entre homme et femmes, encore si souvent présente, est un combat peu soutenu même par les femmes. L'inégalité salariale n'est qu'un exemple parmi d'autres du sexisme de la société.

Pour bien comprendre pourquoi la citoyenneté des femmes immigrées est différente de la citoyenneté des hommes immigrés, je vais introduire ici quelques fondements des théories du genre. Cette partie se réfère au livre de Lorena Parini, docteure en sciences politiques à l'Université de Genève, « *Le système de genre : introduction aux concepts et théories* » (2006).

Parini évoque une différenciation des rôles féminins et des rôles masculins en tous lieux et en tout temps. Cependant les répartitions et les valorisations de ces rôles sont évolutives. C'est dans le courant des années 1950-60 que certain-e-s sociologues et anthropologues se sont penché-e-s sur ces questions. Leurs théories ont eu un impact universel aujourd'hui. Elles ont en grande partie ancré l'idée qu'il existait une légitimité « naturelle » à l'attribution de rôles. Ainsi, « *dans sa sociologie, Parsons reproduit à l'identique l'idée de la complémentarité des sexes, diffusée et généralisée par la philosophie des Lumières : homme relationnel/femme émotionnelle* » (Parini, 2006, p. 22).

Ces théories ont justifié les idées qu'il existerait des « rôles » propres à chaque sexe, que les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ces rôles sont « déviantes » et, de plus, que ces

rôles ont des valeurs différentes. En effet, ces préceptes transportent l'idée que les caractéristiques respectives des hommes seraient supérieures à celles des femmes. Ainsi, travailler (qui est devenu un rôle masculin) est plus valorisé qu'éduquer et soigner les enfants (un rôle prétendument « naturel » pour les femmes).

Le concept de « genre » a été inventé dans le but de différencier les réalités biologiques des femmes et des hommes de l'ensemble des rôles sociaux qui leurs sont attribués. « *Le genre est un processus social de construction de représentation d'une différence biologique ayant comme but de déterminer des territoires sociaux distincts et de dominer l'autre* » (Parini, 2006, p. 31). Pour illustrer : certaines différences sont purement biologiques (différences physiques, différences de chromosomes, etc.), d'autres sont construites au contact de la société (habillements, goûts, etc.) Avec le concept de genre, il a donc été possible de démontrer que les rôles endossés par les hommes et les femmes ne sont pas forcément « naturels », mais découlent en partie de constructions données par la société.

C'est avec les grands mouvements d'émancipation des femmes, les revendications politiques des suffragettes, ces hommes et femmes engagées pour le droit de vote féminin, ou encore les ouvrages de féministes comme Simone de Beauvoir que les représentations d'antan ont pu être remises en question dans les pays les plus démocratiques. Mais le vent a tourné ces vingt dernières années, en Europe, pour retrouver un cadre plus patriarcal. Cela s'inscrit dans un revirement conservateur que l'on peut noter autant dans les sociétés que dans les politiques de nombreux pays d'Europe. Quand je parle de « cadre patriarcal », c'est pour illustrer un système social qui avantage les hommes. Cependant, il est clair que tous les hommes ne sont pas des dominateurs et toutes les femmes ne sont pas soumises. Mais ces discriminations sont parfois tellement intériorisées et subtiles qu'on ne les identifie même plus. Ainsi, raconter une blague sur « les blondes », affirmer que « femmes au volant, danger constant » ou organiser des « ladies night » semble totalement acceptable dans notre société, alors que ce sont des éléments d'un sexisme intériorisé par tous et toutes.

Mais revenons-en aux processus de la discrimination des femmes, notamment dans le monde dit « actif ». Le « système de genre » est l'organisation par laquelle les rapports sociaux de sexe s'articulent dans certains domaines cruciaux. Ainsi, s'il est facile de constater que les rôles sont très figés dans l'organisation familiale, il en sera de même dans les domaines professionnels, politiques, l'accès aux savoirs et à la citoyenneté. « *L'histoire de l'accès des femmes aux droits à l'éducation égalitaire est jalonnée d'obstacles* », comme le dit Parini (2006, p. 52). L'école a été réservée aux garçons pendant de longues années et dans de nombreux pays. Ou, si les filles pouvaient y accéder, c'était souvent pour y apprendre d'autres choses que les hommes (par exemple, les écoles ménagères qui se sont développées en Suisse avant de démocratiser l'accès aux filles à la formation post-obligatoire). Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur l'accès aux hautes études, puis sur le marché de l'emploi et l'accès à la citoyenneté. Les femmes

qui vivent dans ces systèmes tendent à avoir moins confiance en leur savoir, à se sentir illégitimes. Ce qui les laisse en bas de l'échelle hiérarchique.

Cela donne donc une bonne occasion de justifier des principes tels que « les femmes ont des postes moins rémunérés, elles devraient donc rester à la maison et les hommes doivent travailler pour faire vivre la famille ».

Une femme qui reste exclusivement au foyer sera pénalisée de fait sur de nombreux plans. Elle sera par exemple plus facilement coupée dans ses relations sociales, elle sera dépendante financièrement de son mari, ce qui, en cas de séparation, est largement pénalisant, aussi sur le plan du statut de résidence. Loin du marché du travail, elle risque d'avoir de la peine à retrouver un emploi. N'ayant cotisé ni pour l'AVS, ni pour la LPP, elle sera pénalisée à la retraite. Sans compter l'estime de soi, sachant que le travail domestique et éducatif est peu valorisé, peu quantifié et non rémunéré. Ce cercle vicieux peut engendrer une perte de confiance en soi qui peut contribuer à empêcher de s'en sortir.

Il ressort donc de ce chapitre le fort constat de double pénalité que ces personnes ont affronté dans les différents processus que sont la migration, l'intégration et la citoyenneté : être des étrangères et des femmes.

5 Cadre général de l'intégration

5.1 Définition de l'intégration

Ce travail explore le thème de l'intégration des femmes immigrées au travers de la citoyenneté. Dans un premier temps il me faut identifier ce que signifie le terme « intégration ».

L'intégration est un concept présent dans plusieurs domaines d'application, encore multipliés suivant leurs différents contextes. Thomas Fachinetti, (2012, p. 64) ancien délégué cantonal aux Etrangers du canton de Neuchâtel distingue trois domaines différents :

- L'intégration comme concept scientifique
- L'intégration dans les politiques publiques dites d'intégration
- Le sens commun de la notion d'intégration

Afin de bien cerner ce thème, je vais explorer les deux premières dimensions. Le sens commun du terme d'intégration, moins important dans mon questionnement, ne sera pas approfondi ici.

5.2 L'intégration comme concept scientifique

La limite entre les concepts scientifiques de l'intégration et son champ politique est assez difficile à définir. La sociologie a tenté de nombreuses fois de définir l'intégration par ce qu'elle est ou par ce qu'elle n'est pas, au fil des courants de pensée, notamment la sociologue Dominique Schnapper : « *Le choix entre ces divers termes est souvent plus lié aux idées politiques dominantes et aux débats publics qu'à la seule logique de la connaissance* » (Schnapper, 2007, p. 12).

Ainsi les premières recherches d'Emile Durkheim sur l'intégration s'intéressaient à l'ensemble des relations d'une société. En effet, les temps modernes se sont caractérisés par une dissolution des ciments de la société d'alors : des valeurs communes, des traditions, des modes de vie et des croyances religieuses. C'est donc de ce constat que sont parties les différentes pionnières et pionniers de la sociologie dans leurs recherches sur les fondements de la société.

Le cheminement sociologique a mûri puis a pu différencier les processus d'intégration à la vie sociale. L'intégration des personnes étrangères a été abordée à ce moment-là sous le terme « d'assimilation ». La politique assimilationniste visait à « rendre » les personnes immigrées le plus « suisse » possible, notamment en facilitant les naturalisations afin de les incorporer à la population locale, plus ou moins au détriment de leurs origines. « *L'individu est non seulement assimilé à une communauté de citoyens mais aussi à une communauté culturelle particulière* « essentielle ». *Cet essentialisme vise à maintenir l'hégémonie politique du groupe dominant dont la légitimité de prééminence est assurée historiquement par l'antériorité de son implantation* » (Fachinetti, 2012, p. 65).

La politique d'assimilation a été abandonnée en même temps que le mot, alors que le modèle politique essayait de nombreuses critiques. Le terme « intégration » a donc été adopté par les milieux scientifiques et politiques pour parler spécifiquement du groupe social des personnes étrangères.

Aujourd'hui, si le terme ne fait plus débat, sa connotation change profondément au fil des discours et des courants politiques. Il est révélateur de l'imposition de règles à un groupe dominant sur un groupe dominé.

On le comprend donc, le terme d'intégration reste très variable et polysémique, même dans les milieux scientifiques. En guise de repères, Fachinetti résume trois perspectives centrales qui se retrouvent dans la notion scientifique de l'intégration :

- 1) « *Terme désignant un processus actif et non un état, un résultat acquis.*
- 2) *Processus comprenant deux dynamiques : l'intégration « systémique », qui est l'intégration de l'individu ou des groupes par la société, et l'intégration « tropique » qui est l'intégration de l'individu ou des groupes à la société. Ces deux dynamiques sont indissociables l'une de l'autre.*
- 3) *Processus comportant deux dimensions : l'intégration « structurelle » qui est celle de la participation aux structures socio-économiques et l'intégration « culturelle » qui résulte de la participation à la culture de la société d'accueil. Distinction qui n'a cessé d'être au cœur de la sociologie de l'intégration » (Fachinetti, 2012, p. 62).*

Schnapper approfondit la question avec l'idée que l'intégration ne va pas sans l'exclusion. Ce sont deux termes d'un même processus : « *Il n'existe pas d'exclusion dans l'absolu – exclusion de quoi ? – il existe des dialectiques de l'inclusion/exclusion. Toute organisation sociale, quel que soit son niveau – de la famille à l'entreprise ou à la nation – implique par définition l'inclusion des uns et l'exclusion des autres* » (Schnapper, 2007, p. 68). La sociologue distingue trois terrains sur lesquels se jouent ces processus d'intégration/exclusion : l'intégration politique, l'intégration économique et l'intégration sociale. C'est à cette typologie que je vais beaucoup me référer pour justifier mon approche de la citoyenneté ainsi que dans la partie empirique de ce travail.

6 La politique d'intégration des personnes immigrées au niveau fédéral suisse

6.1 L'évolution de l'intégration dans la politique suisse

Le climat des années 1960-70, comme nous l'avons déjà constaté dans l'historique, a été très hostile vis-à-vis des étrangers et des étrangères. Les personnes migrantes étaient principalement vues comme des « problèmes » qu'il fallait résoudre, mais en vue des accords économiques passés, notamment avec l'Italie, l'expulsion n'était plus possible et d'autres solutions devaient être envisagées. Ces accords avec l'Italie incluaient notamment des facilitations pour obtenir des autorisations de séjour annuelles qui permettaient de dépasser le statut de « saisonniers ». Le regroupement familial facilité allant de pair, l'immigration italienne pris son envol. C'est donc dans ce climat de tensions entre les flux massifs et les craintes d'une « surpopulation étrangère » qu'une « Commission fédérale consultative chargée de traiter le problème de la surpopulation étrangère » chargée de conseiller le Conseil fédéral vit alors le jour. Elle sera suivie par d'autres commissions similaires aux niveaux des cantons et des communes.

C'est vers la fin des années 1990, avec la révision intégrale de la loi sur l'asile (LAsi) et la modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), que le Conseil fédéral fixe le concept d'intégration comme une nécessité qui incombe à l'Etat. En cela, la décision d'une base légale pour financer les mesures d'intégration de la Confédération constitue un point fort. On le constate dans une déclaration de Simone Prodoliet et la Commission fédérale pour les questions de migration intitulé « L'intégration: un moyen de parvenir à l'égalité des chances ou un instrument de mesure pour prendre des sanctions? » : « *L'on concevait alors au premier chef l'intégration comme un processus concernant tant les migrants que la population autochtone et ayant une influence sur l'évolution des structures sociétales à tous les niveaux* » (Prodoliet & CFM 2010, p.10).

C'est bien sous ce nouvel aspect de « processus » qu'a été dirigée la politique nationale d'intégration, à tous les échelons démocratiques, dans les années qui ont suivi ce tournant politique. L'intégration est devenue une notion clé de la politique migratoire pour faciliter la cohésion sociale à et *par* la société. Des mesures ont été développées au niveau de la prise en charge individuelle des personnes immigrées, mais aussi sur le plan sociétal, par la lutte contre la discrimination, notamment.

Puis, en 2005, l'approbation de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) confirme cette vision politique. L'intégration entre dans la loi comme un concept légal, bien qu'évolutif et à géométrie variable :

Art.4

¹ *L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.*

² *Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.*

³ *L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.*

⁴ *Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.*

La formule « encourager et exiger » a dès lors été au cœur de la politique d'intégration, marquant d'un côté la volonté de l'Etat de faciliter l'intégration en y mettant les moyens, de l'autre, de souligner le devoir attendu des personnes immigrées pour s'intégrer au plus vite.

L'acceptation de l'intégration comme notion légale aura un certain nombre de conséquences que relève la Commission fédérale pour les questions de migrations (Prodoliet & CFM, 2010) dans sa déclaration de principe et de recommandation. La définition très interprétative de l'intégration apparue dans la LEtr ne manque pas de semer la confusion au niveau des différents échelons (fédéral, cantonal et communal). Notamment sur les questions de naturalisation ou d'octroi de permis de séjour, étant donné que la LEtr y fixe l'intégration comme un critère déterminant mais néanmoins arbitraire. Ainsi, des différences de traitements peuvent apparaître selon les cantons. Ou encore : « (...) si l'on détermine de manière trop détaillée qui peut être considéré comme intégré, on court le risque que l'intégration ne soit plus envisagée comme un processus sociétal global, mais seulement comme un état concrètement mesurable au moyen de critères bien précis » (Prodoliet & CFM, 2010, p. 11). La notion d'intégration est également utilisée dans la loi sur la nationalité et dans la LAsi.

La CFM observe un glissement dans la politique d'intégration vers un durcissement lié aux exigences d'efforts d'intégration attendus des personnes immigrées. Ce durcissement est encore observable dans la nouvelle loi sur la nationalité qui entrera en vigueur en janvier 2018 et sur l'Ordonnance de l'intégration des étrangers (OIE), entrée en vigueur le 1 janvier 2008. De plus en plus, « encourager et exiger » met l'accent sur le second terme, la politique d'intégration mettant moins de moyens du côté de l'encouragement mais renforçant les attentes envers les immigré-e-s.

L'OIE, qui a la tâche de préciser concrètement les principes formulés dans la LEtr définit les contributions des étrangers et étrangères à l'intégration comme tels :

Art. 4 OIE

- a. le respect de l'ordre juridique et des valeurs de la Constitution fédérale ;*
- b. l'apprentissage de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile ;*
- c. la connaissance du mode de vie suisse ;*
- d. la volonté de participer à la vie économique et d'acquérir une formation ».*

La notion de « degrés » d'intégration se fait plus présente dans cette ordonnance, atténuant ainsi l'idée d'un « processus » au détriment de résultats acquis et mesurables.

Les autorités mettent aussi en place des « conventions d'intégration », comme nous pouvons le voir sur la page internet du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) : « *Toute personne qui arrive en Suisse doit trouver ses marques dans son nouvel environnement. Les conventions d'intégration et les recommandations en matière d'intégration permettent de planifier ce processus d'apprentissage de manière contraignante* » (SEM, 2017).

Les personnes issues de l'UE/AELE bénéficient de recommandations d'intégration, alors que les ressortissant-e-s d'Etats tiers peuvent être soumis-e-s à des conventions beaucoup plus contraignantes, ayant une valeur juridique faisant état de leur « degré » d'intégration dans les démarches de naturalisation ou de prolongation de permis, entre autres. Les cantons fixent leurs propres conventions. Ces dernières permettent surtout de contraindre l'apprentissage des langues nationales ou le suivi des « cours d'intégration ».

6.2 La naturalisation des personnes immigrées en Suisse

A la lecture du chapitre précédent, nous comprenons que la naturalisation des personnes immigrées dépend en partie de leur « bonne » intégration. Quelques explications sont nécessaires afin de comprendre à quoi sont soumises ces personnes lorsqu'elles entrent dans le processus extrêmement complexe de la naturalisation suisse.

Il existe de par le monde plusieurs formes de régimes pour octroyer la nationalité. Le droit du sol, « jus soli » consiste en l'acquisition de la nationalité dès le moment où la personne est née dans le pays. C'est ce régime, sous des formes variées, qui fait foi dans quelques pays d'Europe, notamment le Portugal, la Belgique, la France ou encore la Suède.

Dans d'autres pays, dont la Suisse ou l'Allemagne, la naturalisation se fait par filiation paternelle ou maternelle, c'est ce qu'on appelle le droit du sang, « jus sanguinis ». Les personnes ayant un parent de nationalité suisse bénéficient donc automatiquement de la nationalité.

Pour les personnes non-suissees qui souhaiteraient être naturalisées, il existe deux procédures : la naturalisation ordinaire et la naturalisation facilitée.

La première concerne toute personne vivant en Suisse depuis au moins douze ans. Les années passées en Suisse entre l'âge de dix et vingt ans comptent double. Cette demande se traite aux trois niveaux décisionnels : la demande de nationalité au niveau de la Confédération, le droit de cité au niveau cantonal puis le droit de cité au niveau communal (sauf pour quelques cantons). La Confédération va donc d'abord examiner si la requérante ou le requérant remplit les conditions nécessaires à l'entrée en matière de la demande au niveau fédéral. Ces conditions sont les suivantes : la personne ne représente pas un danger pour la société suisse et respecte l'ordre juridique. Si ces deux conditions semblent remplies, la personne reçoit une autorisation fédérale de naturalisation par le Secrétariat d'Etat aux migrations. C'est le « feu vert » pour la suite de la démarche. Le reste se passe auprès des cantons et des communes concernés. Comme nous l'avons vu au chapitre sur l'immigration, les politiques en matière de naturalisation varient beaucoup d'un canton à l'autre. C'est notamment là que l'intégration de la personne et l'accoutumance au « mode de vie suisse » vont être « testés », selon des critères très aléatoires. D'autres facteurs vont être contrôlés, comme le respect des obligations au niveau des poursuites ou des impôts, la possibilité d'être économiquement autonome et dépourvu de dettes ou le délai de résidence. La décision est finalement prise par l'exécutif cantonal ou communal, parfois sur l'avis d'une commission de naturalisation. La durée de ces démarches ainsi que les prix varient en fonction des cantons et des communes.

Les naturalisations facilitées concernent les personnes dont un parent ou la conjointe/le conjoint a la nationalité suisse. Elle ou il doit avoir vécu au moins cinq ans en Suisse, y être depuis une année et vivre avec sa conjointe ou son conjoint depuis au moins trois ans. Cette demande est soumise uniquement au niveau de la Confédération. Les cantons et les communes sont simplement consultés et disposent d'un droit de recours. C'est donc la Confédération qui juge si la requérante ou le requérant est intégré, si cette personne se conforme à l'ordre juridique et qu'elle ne représente pas une menace.

Il existe encore trois autres voies de naturalisation, moins connues : la réintégration, la constatation de la nationalité suisse et l'adoption.

En 2015, d'après les statistiques des étrangers du SEM (2015c) 40'888 personnes ont été naturalisées : 31'170 par naturalisation ordinaire, 9'406 par naturalisation facilitée, 12 par réintégration, 173 par constatation de nationalité et 127 par adoption.

6.3 La politique d'intégration au niveau des cantons

Comme souvent en Suisse, le fédéralisme implique de séparer les compétences entre la Confédération et les cantons et implique donc deux ensembles de lois : les lois fédérales et les lois cantonales.

La politique d'intégration helvétique, si elle est régie par le droit fédéral, est concrètement mise en œuvre au niveau des cantons, de vingt-six manières différentes. Or, nous l'avons vu, la définition de l'intégration dans la loi fédérale est très floue et donc modulable. Les cantons ont donc une large marge d'interprétation. Certains ont choisi d'être plus assimilationnistes, d'autres plus libéraux.

Rosita Fibbi démontre clairement certaines différences qui ont pu être observées dans ces lois cantonales lors d'une étude à grande échelle. Cette étude est présentée dans un document de la CFM, intitulé « Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme : la politique de migration dans les cantons ». La sociologue a mis en évidence la pluralité des conceptions au plan cantonal, autant sur les différentes structures organisationnelles que sur les contenus des politiques d'intégration : « *Ainsi, treize cantons mettent de facto la priorité sur la formation linguistique, seize à la promotion de l'intégration sociale via le dialogue et les rencontres interculturelles, alors que huit cantons se focalisent sur l'information et la communication envers les migrants, dans une approche plus verticale* » (Fibbi, 2012, pp. 85-86).

La variabilité des exigences quant aux critères qui déterminent l'octroi anticipé d'un permis d'établissement (« permis C ») est aussi soulignée dans l'étude de la CFM. En effet, le permis C est normalement octroyé après dix ans de séjour en Suisse, mais il est prévu qu'il puisse être acquis avant, à la condition d'une intégration réussie. Les critères d'une intégration réussie au niveau cantonal sont les mêmes que ceux précisés dans l'OIE : le respect de la sécurité et de l'ordre public, la connaissance de la langue du lieu de domicile, la participation à la vie économique et l'autonomie financière. Cependant, les exigences quant à chacun de ces critères varient selon les cantons. « *Même le critère de respect des lois connaît lui-même une pluralité d'interprétations : dans certains cantons, ce principe ne souffre pas d'exception possible, alors que dans d'autres cantons, on tolère de facto quelques écarts à la norme, par exemple en cas d'amende d'ordre (treize cantons) ou de faible consommation de cannabis (quatre cantons)* » (Fibbi, 2012, p. 87).

Dans d'autres situations encore, les cantons font chacun à leur manière : les cas de rigueur, par exemple, notamment lorsqu'une personne en possession d'un permis F a la possibilité de le changer en permis B ou non. Ou encore les « Conventions d'intégration », contrats signés entre l'Etat et le migrant, se focalisant plus sur les aspects « encourager » ou « exiger », suivant les cantons.

Ces nombreuses disparités contribuent évidemment à une grande inégalité de traitement des personnes immigrées.

6.4 La politique d'intégration du canton de Neuchâtel

Ce travail de bachelor s'intéresse à la citoyenneté des femmes immigrées dans le canton de Neuchâtel. Ce canton a été le pionnier d'une politique d'intégration particulièrement libérale, bien

que les votations des dernières années tendent à démontrer qu'il n'est plus aussi ouvert qu'auparavant. Il reste cependant une exception sur le plan helvétique. Nous allons l'explorer dans ce chapitre.

Le rapport des deux entités neuchâteloises « Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle » (CISM) et le « Service de la cohésion multiculturelle » (COSM) pour l'année 2015 indique que « le canton de Neuchâtel recensait à fin décembre 2015 une population étrangère résidente permanente de 45'602 personnes (45'062 en 2014, +540), soit environ 25,6% de l'ensemble de la population, dont 549 personnes nées en Suisse » (CISM-COSM, 2015, p. 5). Cette moyenne est supérieure à la moyenne suisse qui était de 24,6%, selon l'Office fédéral de la statistique (2017).

La majorité de la population étrangère en terre neuchâteloise provient de l'Europe (85,6%, selon le rapport CISM-COSM 2015) mais on y trouve un panel de 150 nationalités différentes.

Le canton de Neuchâtel est connu pour avoir été le premier à octroyer des droits politiques aux étrangères et étrangers, et ceci dès 1848. Ce premier pas sera celui du droit de vote, au niveau communal, pour les étrangères et étrangers détenteurs d'un permis C domiciliés depuis plus d'une année dans le canton et depuis dix ans en Suisse. Le droit de vote au niveau cantonal suivra bien plus tard, en 2002, pour les étrangères et étrangers domiciliés depuis plus de cinq ans à Neuchâtel. Le droit d'éligibilité au niveau communal a été accepté lors de votations cantonales en 2007, alors que le droit d'éligibilité au niveau cantonal a été refusé le même jour. Puis à nouveau en septembre 2016.

Ce canton est aussi le premier à avoir adopté une Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, en 1996, alors que la Confédération travaillait encore sur la notion d'intégration dans la LSEE. En approuvant le concept de multiculturalisme, le législatif neuchâtelois envoie un message fort sur son idée de l'intégration. Voici la loi :

Article premier : ¹ La présente loi a pour but de favoriser la cohésion sociale, l'égalité, la dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel, notamment par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les populations suisse et étrangères ou issues de la migration.

² Elle encourage la recherche et l'application de solutions pour l'intégration interculturelle, la pleine participation des personnes issues de la migration à la société et, de façon plus générale, tend à promouvoir l'égalité des droits et devoirs ainsi que la non-discrimination pour tout un chacun dans les limites de la Constitution et de la loi.

On perçoit au travers de cette définition la politique très inclusive d'alors, qui met sur un même pied d'égalité et d'exigence les personnes autochtones et immigrées. Voilà l'analyse de Thomas Fachinetti : *« Avec la loi sur l'intégration des étrangers, la nouveauté réside dans le fait que l'Etat a explicitement la mission de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers, ainsi que d'encourager la recherche et l'application de solutions pour l'intégration des étrangers. Ceci dans une perspective d'égalité de droits et de devoirs pour tous les habitants du canton »* (Fachinetti, 2006).

Deux structures sont créées pour garantir l'application de cette loi, une Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle ainsi qu'un Service de la cohésion multiculturelle. Ces deux instances sont depuis lors très actives sur les différentes études des populations du canton et les missions qu'implique l'intégration, toujours selon le principe de coexistences des populations. Dans le cadre du PIC (programme d'intégration cantonal), le CICM a mis sur pied une mesure visant à l'accueil des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants : lors de son établissement dans une commune du canton, chaque personne immigrée de l'étranger ou d'un autre canton est invitée à une cérémonie en présence des représentant-e-s communaux. Cette rencontre est l'occasion de faire découvrir les spécificités des communes et du canton, de présenter les structures et les services communaux ou encore, d'informer sur la possibilité de suivre des cours de français.

Mais surtout, chaque nouvel-l-e habitant-e reçoit une Charte de la citoyenneté. Cette brochure informe sur les fondements de l'Etat de Neuchâtel, les lois et les principes qui constituent la citoyenneté du canton. Cette charte remplace la « convention d'intégration » présente dans d'autres cantons. Flora Di Donato, dans ses recherches sur l'intégration des personnes étrangères, analyse cette charte : *« À la différence des conventions d'intégration connues en Suisse alémanique et qui portent sur une sorte de contrat entre les autorités et la personne étrangère, soumettant celle-ci à certaines obligations, la Charte est remise contre une signature, avec un accusé de réception, mais n'a pas de portée juridique. Elle met l'accent sur la « notion de bienvenue » et le respect réciproque qui favorisent une meilleure acceptation des obligations liées à l'intégration »* (Di Donato, 2015, p. 5).

Dans cette même optique d'information et d'accès à la citoyenneté, le programme d'éducation civique mis en place par le COSM permet aux nouveaux venus et nouvelles venues de se familiariser avec le système politique et les us et coutumes du pays.

Ces nombreuses mesures révèlent donc la politique ouverte de Neuchâtel. Cependant, les deux dernières tentatives d'étendre les droits politiques des personnes immigrées du canton ont été refusées par le peuple. Cela concernait le droit d'éligibilité des étrangères et étrangers sur le plan cantonal, en 2007 puis en 2016. Peut-être peut-on voir là les effets d'une nouvelle montée de xénophobie, palpable au niveau de l'Europe entière, ou peut-être le peuple neuchâtelois n'est-il simplement pas encore prêt.

7 La notion de citoyenneté

Est-ce que la citoyenneté peut contribuer à l'intégration des femmes immigrées ? Cette question en soulève beaucoup d'autres. Premièrement, qu'est-ce que la citoyenneté ? Et, s'il en existe plusieurs sens, lequel choisir d'aborder dans ce travail ? Ensuite, comment la citoyenneté pourrait-elle contribuer à l'intégration des personnes immigrées ? C'est à toutes ces questions que je vais tenter de répondre dans ce chapitre.

La citoyenneté peut être définie sous de nombreux angles, notamment juridique ou social. Cependant elle est bien souvent associée à la nationalité. Ceci réside dans le fait que la nationalité est la principale ouverture aux droits politiques, lorsque l'on acquiert la nationalité, on acquiert la citoyenneté, alors que l'inverse n'est pas automatique. L'acquisition de la citoyenneté par les femmes suisse, en 1971, le démontre.

Catherine Neveu, qui s'est intéressée à une approche anthropologique de la citoyenneté réfute cet amalgame : *« Il est pourtant indispensable, dans une époque où tend à s'imposer l'idée qu'à tout Etat doit correspondre une « ethnie » et une seule, que citoyenneté et nationalité ne sont pas équivalentes. Tout d'abord parce qu'il s'agit de deux statuts de nature différente, et qu'aucune loi internationale ou théorie de la citoyenneté ne construit cette équivalence ; chaque Etat est libre de définir sa propre « collectivité des citoyens », et il n'y a aucune nécessité logique pour que celle-ci soit coextensive avec la collectivité des nationaux »* (Neveu, 2004, p. 5). Si la nationalité n'est pas fondamentalement égale à la citoyenneté, il faut la définir par ce qu'elle est. *« La citoyenneté peut être définie comme le « statut donnant le droit de participer et d'être représenté en politique. » C'est une collection de droits et d'obligations qui donne aux individus une identité juridique formelle »* (UNESCO, 2014).

On comprend toute l'importance de l'expression de soi, de son avis et de ses valeurs au travers cette notion : *« (elle) concerne ce refus, ce droit de dire non, d'entrer et de sortir des identités sans être piégé en elles. En ce sens, la citoyenneté est un rôle spécial, et non juste une identité parmi d'autres. C'est comme si elle remplissait une fonction de liaison (overarching) et de médiation dans le trafic des identités »* (Van Gusteren, 1993, cité dans Neveu, 2004, p.6).

Les notions d' « identité », de « collectivité », d' « appartenance » sont intimement liées à la citoyenneté car ce statut lie les individus par un certain nombre de droits et de devoirs communs. Mais cette citoyenneté politique exclut un pan important de la société : les étrangers et étrangères, ou encore les mineur-e-s. *« Le citoyen étant par construction un national, l'analyse de la citoyenneté tend à présenter les étrangers - et plus généralement les immigrés - comme extérieurs ontologiques à la participation à la vie politique et, partant, à la vie civique »*. (Martinello, 2009, cité dans, Tiberj & Simon, 2009, p. 3). Telle est l'observation de Marco Martinello, docteur en sciences politiques et sociales, spécialiste de la mobilisation politique des immigré-e-s.

Or, c'est justement là que l'on perçoit clairement que la citoyenneté ne se réduit pas uniquement à ce « *statut donnant le droit de participer et d'être représenté en politique* ». Le sentiment de faire partie d'une collectivité, l'envie d'être actrice ou acteur, d'être actif et active dans la vie civique sont d'autres facettes de la citoyenneté trop souvent minimisées. Cette banalisation est pour moi représentative des attentes des autorités suisses envers les étrangers et étrangères : c'est un certain « degré » d'intégration difficile à acquérir qu'est la citoyenneté au sens des droits politiques, puisque cela nécessite la naturalisation (à l'exception des quelques cantons, comme nous l'avons vu). Les autres formes de citoyenneté, par l'expression de ses convictions via d'autres manières, semblent considérées comme moins pertinentes. « *La modernité politique est fondée sur un principe d'inclusion des membres de la communauté politique par la citoyenneté et d'exclusion des non-citoyens de cette communauté* » (Schnapper, 1996, p. 25).

Il existe de très nombreuses manières d'exercer sa citoyenneté au travers de l'art, de la culture, des milieux associatifs, des revendications sociales, d'investissements politiques variés, etc. C'est à partir de ces participations citoyennes que je définis comme des investissements volontaires de chacun-e pour la société dans son ensemble que j'aborde mon bachelor. Cet angle de recherche permettra aussi de découvrir si les processus d'intégration/exclusion se jouent sur les deux autres terrains définis par Schnapper – économique et social – que l'on peut retrouver dans cette définition élargie de la citoyenneté.

Si donc l'engagement citoyen peut se faire de nombreuses manières, les lieux de participation sont également variés. Les trois échelons suisses que sont les communes, les cantons et la Confédération sont trois lieux de participation citoyenne. Une autre échelle de la citoyenneté pourrait être le transnational ou l'international, voire le planétaire. Les personnes immigrées peuvent notamment s'impliquer à divers niveaux si elles sentent le besoin de s'investir dans leur communauté d'origine, soit au travers des diasporas, soit dans leur pays d'origine, par exemple.

Ce facteur du sentiment d'appartenance à un groupe qui motiverait l'engagement citoyen soulève quelques questionnements. Il nous renvoie notamment au principe de l'intégration *par* et *de* la société. Sur le même principe de l'énigme « est-ce la poule qui fait l'œuf ou l'œuf qui fait la poule », on est en droit de se demander si c'est le sentiment d'appartenance à la société suisse qui donnerait envie d'exercer une forme de citoyenneté ou si c'est l'engagement citoyen qui contribue au sentiment d'appartenance ?

De même, un engagement citoyen envers une communauté étrangère peut-il participer à l'intégration de la société suisse ?

C'est là tout ce que je cherche à découvrir au travers de ce travail.

8 Description du terrain

Les femmes interrogées dans le cadre de ce travail ont fréquenté ou fréquentent encore RECIF, un centre de rencontre pour femmes immigrées et leurs enfants. J'ai moi-même travaillé à RECIF pendant dix mois dans le cadre d'une formation pratique réalisée durant mes études en animation socio-culturelle. Ce prochain chapitre décrit ce terrain, au travers de mon expérience personnelle et des documents internes à l'association que j'ai eu l'occasion de découvrir durant mon stage.

8.1 Contexte institutionnel de RECIF

L'histoire de RECIF a commencé par la rencontre de quatre femmes : deux assistantes sociales et deux femmes réfugiées. Les nombreux constats de ces femmes sur le manque d'informations aux personnes immigrées en Suisse et le manque de structures d'accueil adaptées aux besoins des femmes les ont poussées à mettre en place un centre d'accueil pour femmes immigrées (Cadre de l'animation, p. 1).

L'association RECIF (Rencontres Echanges Centre Interculturel Femmes) se concrétise par l'ouverture du premier centre interculturel à Neuchâtel puis, en 2008, d'un second à la Chaux-de-Fonds.

Tirés de l'article 2 des statuts de l'association, les buts qui la définissent sont les suivants (Cadre de l'animation, p.1) :

- Soutenir et faciliter l'intégration sociale et professionnelle des femmes migrantes et de leurs enfants en fonction de leurs besoins et de leurs demandes.
- Favoriser les rencontres et les échanges entre femmes d'origines différentes.
- Informer et former les femmes dans des domaines comme l'apprentissage du français, la santé, etc.

Le fonctionnement de RECIF se fait sur trois champs d'action : un centre de formation et d'information, un lieu d'intégration au niveau préscolaire et un espace d'animation, de rencontres et d'échanges. Ces trois champs bien définis collaborent au quotidien sur les activités du centre et dans les nombreux colloques indispensables à la communication et à l'organisation. RECIF fonctionne essentiellement à l'aide de bénévoles (185, selon le rapport d'activité, 2015, p. 1).

8.2 La population

Le public que touche RECIF est celui des femmes immigrées et leurs enfants. C'est leur seul point commun. Pour le reste, il y a autant de religions, de motifs migratoires, de cultures, de classes sociales, de niveaux d'intégration, de préférences politiques, de personnalités qu'il y a de participantes.

Ces femmes sont bien souvent confrontées aux problématiques propres à la migration. La plus grande étant l'inexpérience du français, pour la majorité. Cette difficulté impacte beaucoup le domaine administratif qui touche toutes les personnes en procédure de naturalisation, de reconnaissance professionnelle, de scolarisation des enfants, pour ne citer que celles-ci. La recherche d'emplois est également une des grandes difficultés rencontrées par les femmes de RECIF. De manière générale, l'intégration est un challenge de tous les jours.

L'Espace-Enfants accueille les enfants en âge préscolaire et les enfants scolarisés peuvent participer aux après-midis ACTIVE de même qu'aux fêtes du centre. Tout comme leurs mères, les enfants sont de toutes les origines. Les éducatrices cultivent ces différences et valorisent les potentiels qui en découlent.

8.3 Intégration et citoyenneté

Pour son approche de l'intégration, RECIF se réfère beaucoup à la description du canton de Neuchâtel que nous avons pu analyser. L'association mise tout sur le multiculturalisme par la valorisation de chaque culture tout en guidant les participantes au travers des connaissances de la Suisse. L'intégration se fait au travers de nombreux biais : l'apprentissage du français, la familiarisation aux us et coutumes suisses, à la politique, les animations d'extérieur qui font découvrir de nouveaux lieux, les repas « découverte » qui mélangent les populations, etc.

9 Partie 2 : Partie empirique

9.1 Méthodologie

Dans le but de trouver des réponses à ma question de recherche « **Est-ce que l'engagement citoyen des femmes migrantes de nationalité étrangère favorise ou non leur intégration dans la société suisse ?** », j'ai adopté une certaine méthodologie. Je vais décrire ici ma méthode de recherche, puis je présente le type d'entretien utilisé. J'expose enfin la manière dont je suis rentrée en contact avec les femmes interrogées puis je les présente, de manière à les comprendre au mieux dans leurs histoires de vie.

9.1.1 Déroulement de l'enquête

Pour la réalisation de cette partie, je me suis entretenue avec trois femmes immigrées dans le canton de Neuchâtel. Les entretiens ont été menés d'une manière « libre ». C'est en effet la meilleure façon d'en dégager des récits de vies. J'avais au préalable listé un certain nombre de questions ou de sujets à aborder, mais dans un contexte ouvert, comme une discussion informelle. C'était pour moi la meilleure méthode pour permettre aux participantes d'être à l'aise pour s'exprimer sur des sujets personnels. Cette forme d'entretien, de par son ouverture, est plus vaste. La personne est considérée dans ces nombreuses facettes, il en ressort des dimensions plus instinctives nécessaires à prendre en compte pour une bonne compréhension.

Les questionnements abordés au cours de ces entretiens touchaient à quatre thématiques spécifiques :

- La migration
- Le processus d'intégration
- Le rapport à la citoyenneté
- Le statut de femme

C'est à partir de ces thèmes que j'ai pu dégager les parties clés des entretiens afin de faire des liens avec les trois composantes de l'intégration selon Schnapper : l'intégration sociale, l'intégration économique et l'intégration politique. Puis, de manière à pouvoir comparer, je les ai interrogées sur leurs propres sentiments concernant leur processus d'intégration.

Ces trois témoignages ne sont donc évidemment pas représentatifs de l'ensemble des vécus des femmes immigrées dans le canton de Neuchâtel. L'important pour moi, dans le cadre de ce travail, c'est de faire ressortir ces vécus – un peu comme des situations emblématiques – pour prendre conscience de certaines réalités vécues par ces trois femmes et vraisemblablement applicables à d'autres vécus similaires. C'est de donner une visibilité aux femmes immigrées engagées citoyennement.

9.1.2 Prise de contact avec les participantes

Comme déjà spécifié, les trois femmes interrogées dans le cadre de ce travail ont les trois fréquenté l'association RECIF. Etant donné qu'il me fallait trouver des femmes ayant une activité citoyenne, j'ai pris cette association comme dénominateur commun à cet engagement. Mon expérience à RECIF m'a permis de connaître certaines participantes et d'avoir une bonne connaissance du terrain et du sujet de ce travail.

Pour les besoins de ce travail, j'ai recherché des participantes correspondant au profil suivant:

- Femme immigrée
- Ressortissante d'un Etat tiers, soumise à la LEtr
- Ayant eu ou ayant toujours une activité citoyenne
- Pouvant s'exprimer en français
- Etant disponible pour une rencontre d'environ 2h

J'avais en tête un certain nombre de personnes que j'imaginai correspondre à ces conditions. Dans un premier temps, j'ai pris contact par téléphone avec des femmes que j'avais connues durant ma formation pratique. C'est de cette manière que j'ai pu demander leurs participations à Lenny et Lisa. Dans un second temps, je leur ai proposé une rencontre afin de leur expliquer ma démarche plus en détail ainsi que leur présenter les mesures d'éthique et de déontologie mises en place pour garantir le plus grand anonymat. C'est à l'occasion de ces premières rencontres que nous avons pu fixer des dates pour les entretiens.

C'est parce que je n'avais plus connaissance d'autres femmes correspondant à mes critères que j'ai demandé conseil à une bénévole de RECIF, qui m'a donné le contact de Patricia. Et c'est ainsi par téléphone puis lors d'un premier entretien que Patricia s'est engagée pour ce travail.

J'ai eu de très bons contacts avec ces trois participantes, c'est pour cette raison que, quand j'ai compris que leurs situations de migrantes n'entraient pas forcément dans le cadre de la LEtr, j'ai décidé d'élargir ce critère aux personnes soumises à la LAsi ou aux ALCP. J'ai ainsi réajusté la problématique en inscrivant également des éléments succincts qui présentent ces trois cadres légaux.

9.1.3 Présentation des participantes

Dans une démarche de protection des données, j'ai renommé les trois participantes ainsi que les autres personnes apparaissant dans ces témoignages.

Je souhaite les présenter ici de manière assez détaillée, dans leurs situations respectives. Il me tient à cœur que leurs profils qui ressortent dans ce travail soient fidèles à leurs personnalités, de manière à ce que leurs témoignages soient interprétés le plus justement possible.

9.1.4 Patricia

Patricia vit en Suisse depuis treize années. Elle a quitté le Congo-Brazzaville dans l'espoir de trouver du travail en Europe pour pouvoir subvenir aux besoins de ses dix enfants en étude. Lors de son arrivée en Suisse, elle pensait pouvoir entrer par le biais de l'asile. C'est dans l'attente de sa procédure qu'elle a rencontré un homme, dont elle tomba amoureuse et qui devint son mari actuel.

Patricia est une femme au tempérament profondément bienveillant. A de nombreuses reprises lors de nos rencontres, elle a souligné son attachement aux valeurs pacifistes, au dialogue et à la non-violence. Elle en a fait son quotidien, en créant une association de partage pour femmes victimes de violence. Elle s'engage aussi pour la communauté africaine du canton de Neuchâtel, toujours dans un souci de respect des différences et d'écoute.

Patricia a 58 ans aujourd'hui et recherche du travail comme aide-soignante. Elle est, à l'origine, maitresse d'école puis a fait de nombreuses formations complémentaires : une formation d'auxiliaire de santé, plusieurs formations dans le cadre de son association, formation de formatrice d'adultes, formation d'écoute active.

Au bénéfice d'un permis C, elle se sent très bien intégrée dans la population suisse. Elle chérit les valeurs du pays plus que bon nombre d'autochtones et voit de la richesse dans les différences qu'elle rencontre dans son quotidien.

9.1.5 Lenny

Lenny est de nationalité colombienne et espagnole. Habitée à la migration pour avoir vécu dans de nombreux pays différents dans le cadre de son travail de diplomate, elle s'est installée dans le canton de Neuchâtel avec son mari et ses deux jeunes enfants. Lenny, quand elle n'est pas mère au foyer, est salariée dans une entreprise à 65%. Son mari travaille également dans une entreprise du canton et se retrouve fréquemment en déplacement. Ils habitent en Suisse depuis trois ans et sont détenteurs de permis B.

Lenny a notamment pris des cours à RECIF, puis s'est engagée dans le groupe de l'association qui vise à promouvoir les activités et communiquer les informations le plus clairement possible.

Deux choses ressortent très fortement dans l'entretien avec Lenny. Premièrement, elle est très actrice de son quotidien : elle a besoin de bouger, d'apprendre de nouvelles choses, de se renseigner pour participer à la vie civile, avec sa famille. Deuxièmement, elle est poussée par un besoin profond de s'engager pour les autres. Ce sentiment est assez nouveau pour elle, il grandit à mesure qu'elle rencontre des personnes en situation plus précaires, issues d'autres milieux que celui dans lequel elle a grandi. On comprend aussi qu'elle cherche un équilibre entre ses différents besoins et son statut de maman au foyer, pas si facile à trouver.

9.1.6 Lisa

Lisa est espagnole, actuellement en possession d'un permis L. Elle est partie d'Espagne suite à la crise économique qu'elle a subie de plein fouet, avec son mari. Les deux sont indépendants et multi-talents, principalement dans les domaines du design de mode, de la photographie et du cinéma. Tous deux sont venu-e-s en Suisse avec l'espoir d'y trouver des emplois et une situation économique plus stable.

Lisa est magnifiquement sociable et se lance dans toute nouveauté avec plaisir. C'est en moins d'une année qu'elle apprend à parler le français et se fait de nombreux contacts, notamment à RECIF, où elle s'engage comme bénévole. Elle a des valeurs humaines bien définies, qu'elle retrouve dans le bénévolat et qu'elle applique au quotidien, avec conviction.

Lisa prend sa vie au jour le jour car elle ne sait pas du tout comment se dessinera son futur, ce qui lui donne une sorte de spontanéité puissante, mais c'est aussi une source d'inquiétude pour elle et son mari.

En Suisse depuis seulement une année, elle s'intègre très vite, poussée par un besoin de rencontres et d'activités.

9.1.7 Participantes – tableau synthétique

Afin de faciliter la mémorisation de leurs profils, j'ai créé un tableau récapitulatif de leurs situations, dans les grandes lignes :

	Nationalité	En Suisse depuis	Statut actuel	Age	Situation familiale	Formations effectuées	Situation professionnelle actuelle	Forme d'engagement citoyen
Patricia	Congo-Kinshasa, Suisse	13 ans	Naturalisée	58 ans	Mariée, mère de dix enfants	Formation d'enseignante puis formation d'auxiliaire de santé et diverses formations de perfectionnement.	En recherche d'emplois	Fondatrice, présidente, animatrice d'une association d'écoute de femmes confrontées à la violence
Lenny	Colombie, Espagne	3 ans	Permis B	40 ans	Mariée, mère de deux enfants	Master en marketing manager et CAS en marketing horloger	Travaille en entreprise à 65%, mère au foyer le reste du temps.	Bénévole à RECIF
Lisa	Espagne	2 ans	Permis L	49 ans	Mariée	Master en design de mode	En recherche d'emploi comme indépendante.	Bénévole à RECIF

10 Analyse des données

Je vais à présent procéder à une analyse des données ressorties lors des trois entretiens. Pour cela, j'ai tenté de regrouper les réponses des trois femmes autour questions suivantes :

- Comment se sentent-elles intégrées en Suisse, maintenant ?
- Est-ce que leurs engagements les ont aidées dans leur intégration sociale ?
- Est-ce que leurs engagements les ont aidées dans leur intégration économique ?
- Est-ce que leurs engagements les ont aidées dans leur intégration politique ?

Je les traiterai de manière séparée afin de distinguer clairement les trois participantes.

Au terme des trois questionnements autour de l'intégration, je conclurai par des réponses formelles qui composeront elles-mêmes la réponse à la question de recherche de ce travail de bachelor. Pour ce faire, je me référerai à certaines théories traitées dans la première partie de ce travail.

10.1 Analyse interprétative

Afin de pouvoir définir le « niveau » d'intégration des trois participantes de manière à pouvoir répondre à ma question de recherche, j'ai fait le choix de me baser sur leur propre interprétation. Je leur ai ainsi demandé si elles se sentaient intégrées à la société suisse. Leurs réponses diffèrent et il est évident que c'est en grande partie proportionnel au temps qu'elles ont passé en Suisse. Mais néanmoins, j'ai décidé de prendre leur ressenti comme des témoins de leur vie à un instant présent, comme des photos, même s'il ne devait plus être représentatif dans quelques mois.

10.1.1 Comment se sentent-elles intégrées en Suisse, maintenant ?

Patricia, qui est là depuis treize ans, est naturalisée et se sent bien intégrée. Elle se sent même bien suisse quand elle doit « défendre les valeurs suisses » :

- **Moi : Et maintenant, est-ce que vous vous sentez suisse, un peu ?**
- Patricia : Heu...Je peux dire que, je me sens suisse, quand je défends les valeurs suisses.
- **Les valeurs suisses ?**
- Oui, les valeurs suisses...
- **Qui sont ce que vous disiez au début : la tolérance...**
- ... la paix, le respect. Le respect de l'autorité, le respect de la loi suisse, le respect dans le mieux vivre ensemble. (...). Donc moi, je pense que je me sens suisse quand je dois défendre toutes ces valeurs, quand je dois le faire.
- **Et vous le faites souvent ?**
- Oui, je le fais souvent, je suis obligée de le faire, et j'aime bien le faire !

- **A quels moments ? A quelles occasions vous devez protéger les valeurs suisses ?**
- Dans une discussion ou c'est peut-être tout bête, tout simplement, je ne peux pas parler contre la Suisse, par exemple. Ça, ce sont mes convictions. Et je dois, même quand il y a un match de football, quand il y a un joueur Suisse qui joue, même dans d'autres pays, quand je vois qu'on brandit le drapeau suisse, je suis toute contente ! Je dis « Hooooo, nous les Suisses, on va gagner ! On va gagner ! Les suisses ils sont là, ça nous fait beaucoup de plaisir ! (rire)

Lisa se sent intégrée « un petit peu ». Elle dit « *je commence à connaître les gens, ici. Je commence à connaître les lieux* ».

Quant à Lenny, si elle ne se sent pas suisse, elle se sent bien intégrée à présent. Elle affirme que c'est grâce à sa volonté de connaître et de découvrir la vie civile. Grâce à son apprentissage du français aussi.

C'est donc en gardant en tête ces ressentis que nous pouvons aborder les questionnements relatifs à la thématique centrale de ce travail.

10.1.2 Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration sociale des femmes de ce travail ?

Je vais traiter cette question en revenant sur la notion de citoyenneté que j'avais explorée au chapitre 6. J'y avais exposé l'idée que la citoyenneté se construisait notamment avec un sentiment d'appartenance à une collectivité de même que l'envie d'y jouer un rôle. J'avais fini par poser le questionnement de savoir si le sentiment d'appartenance à un groupe, voire à une nation, naissait d'une « bonne intégration » ou si c'était au contraire une intégration réussie qui provoquait ce sentiment.

A la lecture des trois témoignages, on constate que ces trois femmes doivent leur intégration sociale avant tout à leurs forces de sociabilité personnelles. Les trois l'expriment très clairement dans leur entretien, notamment Lisa :

- **Moi : Et est-ce que tu penses que ça t'a aidé pour ton intégration en Suisse, de travailler à RECIF ?**
- Lisa : Oui. Oui.
- **Pourquoi ?**
- Heuuu... Je pense que c'est la... no la solution...si la solution...la manière de connaître où je suis.
- **Ouais...**
- Je ne peux pas...Hem... travailler, si c'est possible, je ne sais pas... mais je veux... Comment on dit ? Je veux connaître les gens du lieu où j'habite. (...) Je ne veux pas être tout le temps avec les communautés espagnoles... Je ne connais pas les gens suisses...

Pour moi c'est bizarre de faire ça ! Pour moi c'est bizarre ! Je regarde les Portugais ou je regarde les... Je dis « Mais qu'est-ce que... Ils viennent ici, dix ans, quinze ans, huit ans... Ils ne parlent pas français, ils ne connaissent pas les gens d'ici ». Pour moi c'est bizarre ça !

- **Pour toi c'est important de connaître les gens ?**
- Oui, pour moi c'est très important ça !

Leurs différents engagements dans des domaines citoyens semblent leur permettre une stabilité dans leur intégration sociale. Ce sont des lieux de ressources où elles connaissent des personnes fixes, où les nouvelles rencontres agrandissent toujours leurs réseaux sociaux. On constate chez Lenny les grandes prises de consciences que ces différentes rencontres lui apportent et cela la motive dans son engagement social.

- Lenny : (...) Et après les six mois, [ma fille] a commencé la crèche et je pouvais faire plus de choses. Je pouvais me bouger un petit peu. Et, il y a un point où j'ai dit à la coordinatrice de RECIF « qu'est-ce que peux faire ? » parce que, je dois faire quelque chose !
- **Moi : Toi, tu avais besoin de faire quelque chose, c'est ça ton moteur pour t'investir ?**
- Oui parce que, au début c'est plus individuel, c'est une chose que tu veux faire pour toi-même, mais après tu... Ici, c'est une chose magnifique que j'ai appris. Je crois qu'à Madrid c'est plus difficile d'avoir, cette conscience... sociale ? Je ne sais pas comment ça s'appelle, comment le dire. C'est une chose, tout le monde est préoccupé pour l'autre, mais pas seulement mauvaise, sans le... « Qu'est-ce que tu fais ? ». Non, c'est une chose que tout le monde est là pour l'autre.

Cela permet de revenir sur la question de l'intégration sociale, du sentiment d'appartenance à un groupe.

D'une part, on peut analyser la question sous l'angle de leur engagement citoyen spécifique à RECIF, en partant de l'idée que cet engagement entretient un sentiment d'appartenance à l'association. De l'autre part, on peut aussi revenir sur une supposition que j'avais posé à plusieurs reprises dans la partie théorique du travail : le sentiment d'appartenance à une communauté ou une diaspora.

Patricia semble la plus connectée à une communauté plus spécifique au travers de ses engagements. En effet, elle a fait part à quelques reprises des contacts qu'elle entretient avec la communauté africaine de la région, jusqu'à l'aide qu'elle amène au travers de l'association qu'elle a créée. Mais Patricia ne semble pas avoir eu fondamentalement besoin d'appartenir à un groupe pour se sentir bien intégrée à la société suisse, comme elle le dit. De même que son engagement

à une communauté n'a pas été un frein à son intégration. En électron libre, et peut-être grâce au fait qu'elle est francophone de naissance, elle est passée par d'autres canaux en plus de son engagement pour parfaire son intégration sociale.

Lisa et Lenny donnent plus l'impression d'avoir pu se sentir « appartenir » à RECIF, à un groupe, pour avoir leurs premiers contacts sociaux. Elles ont pu y affiner leur français mais aussi rencontrer une bonne partie des personnes avec qui elles ont gardé contact par la suite. Et parallèlement, elles ont bien sûr été très actives dans cette intégration par beaucoup d'autres biais. Lenny exprime d'ailleurs à de nombreuses reprises son besoin de découvrir, de se renseigner, d'être active dans la vie civile.

Pour les deux, il est intéressant de constater dans les passages déjà traités qu'elles ne se sentent pas du tout liées à leurs communautés d'origines. Au contraire même, elles auraient tendance à se tenir loin des cercles d'union et elles sont d'avis que beaucoup des gens liés à des communautés semblent s'intégrer moins facilement.

Chez les trois, on constate que leurs engagements respectifs les enrichit en termes d'expériences et de « bonne énergie », comme le dit Lisa. Cela les pousse à s'investir toujours plus, ce qui contribue à leur intégration sociale de même qu'à leurs pratiques citoyennes, comme on le voit clairement chez Lenny qui est en plein processus de questionnement.

Conclusion

On peut donc déduire, en vue de ces analyses, que leurs engagements à des activités citoyennes contribuent à leur intégration, mais que cela s'inscrit parallèlement dans une démarche générale d'intégration sociale à un niveau plus large que celui d'une activité ou d'un groupe.

10.1.3 Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration politique des femmes de ce travail ?

Cette question nécessite de séparer la notion de « politique » en deux définitions distinctes. D'un côté, je parlerai de la politique « civique » au sens des votations, des élections et des connaissances civiques. De l'autre, je parlerai de la politique « morale », qui regroupe plus des valeurs et des idéaux.

Cette différenciation est importante à mes yeux dans cette analyse car on peut constater que les participantes sont très paradoxales dans leurs réponses.

A la question « est-ce que vous vous engagez en politique ? », elles sont les trois assez catégoriques : c'est non. Pourtant, à y regarder de plus près, elles sont très engagées au niveau des valeurs, si ce au niveau de l'action.

Patricia, notamment, atteste qu'elle ne souhaite pas s'engager car elle a une image de la politique qui va à l'encontre de ses valeurs profondes que sont le respect d'autrui ou la non-violence :

- **Moi : Est-ce qu'il y a d'autres domaines où vous vous êtes engagées ? Peut-être en politique ? Est-ce qu'il y a d'autres endroits où vous vous êtes données comme ça ?**
- Patricia : La politique, non. La politique ça m'intéresse moins, même pas du tout. Je dirais : pas du tout. Ça ne m'intéresse pas beaucoup. Ça ne m'intéresse pas beaucoup... Ce qui m'intéresse moi le plus, c'est mieux vivre ensemble. J'admire ceux qui font de la politique. J'aime être en Suisse, pourquoi, parce que j'aime que ces personnes pratiquent leur politique dans la non-violence. La non-violence verbale. Dans le respect des valeurs de tout un chacun.

Par contre, elle est très active au niveau de son association de femmes victimes de violence, elle se renseigne sur les sujets politiques suisses et vote à chaque occasion.

Lisa me répond que non, elle ne s'engage pas en politique. Paradoxalement, elle connaît pourtant très bien tous les partis politiques espagnols, elle a des idées bien construites, elle vote à chaque occasion de manière très réfléchiée et, même en Suisse, elle connaît déjà mieux le système politique que bien des autochtones, grâce aux cours qu'elle prend sur les institutions politiques suisses.

Lenny a pris le même cours que Lisa, elle comprend aussi assez bien la politique suisse mais elle a du mal à se sentir concernée, par manque d'information. Sa situation de mère au foyer et travailleuse à temps partiel (à 65%, tout de même) permet aussi d'expliquer cette difficulté à s'informer plus. Cependant, elle vote chaque fois qu'elle le peut et suit activement la politique en Espagne et en Colombie. De plus elle est très touchée par les inégalités sociales qu'elle rencontre au travers de son intégration et aimerait beaucoup s'engager plus activement dans une démarche d'aide. On la sent dans l'affinement de ses valeurs, qui la pousseront peut-être vers une politique « morale », si ce n'est « civique », quand elle en aura l'occasion :

- Lenny : Oui mais en même temps... Hier on a fait une donation, pour une ONG, en Colombie, parce que, j'ai dans la tête que c'est ce qu'on doit faire. Si on peut acheter un café pour 3 francs 50, pourquoi ne pas donner quelque chose pour qu'une personne puisse manger ? Tout ce type de choses me choquent beaucoup, mais je ne sais pas comment faire plus, pour aider. Plus qu'être bénévole, parce que si tu es là, avec les enfants, c'est... Oui, c'est aider à RECIF... C'est la même chose quand j'aide avec la communication, mais ça c'est un type d'aide pour les autres, mais c'est pas une aide directe avec quelqu'un. Et ça me manque, je ne sais pas comment trouver un espace, ce que je pourrais faire, comme Claude qui aide les réfugiés...

Je suis vraiment interloquée par le paradoxe de ces trois situations de femmes qui se disent peu ou pas engagées politiquement, alors qu'elles sont si affirmées dans leurs valeurs et leurs actions.

D'une part, cela peut nous questionner sur la notion d'engagement politique, qui semble, comme la notion de citoyenneté, être réduite à une facette de l'engagement que sont les droits politiques,

cette politique « civique ». Je l'avais effectivement constaté dans le chapitre 6, consacré à la définition de la citoyenneté. J'y avais confronté cette vision réductrice à une définition de la citoyenneté plus large, comme des investissements volontaires de chacun pour la société dans son ensemble. Il semble donc que les participantes aient pris la notion « d'engagement politique » dans son sens le plus strict, peut-être réduit au fait d'être affilié à un parti, voire élu-e à un certain niveau.

D'autre part, je ne peux m'empêcher de lier cette minimisation de leur engagement aux théories de genre, introduites dans la partie théorique de ce travail. On le sait, la politique au sens plus « civique » reste l'apanage des hommes (un d'exemple parlant : d'après les derniers chiffres de l'OFS, en 2015, 25.91% de femmes étaient élues au niveau des parlements cantonaux, et 32% au Conseil national). Est-ce que les femmes auraient tendance à minimiser leurs investissements, qu'elles jugeraient moins « importants » ? Est-ce que des formes de politique moins combatives et plus respectueuses, chères à Patricia, ont moins de valeur ? Ces questions nécessiteraient un autre travail de bachelor, mais mon point de vue, à la lumière des données précédentes, est qu'il y a clairement quelque chose de cet ordre-là.

Conclusion

Pour conclure, voilà ma réponse au vu des éléments ressortis dans les entretiens : Non, l'engagement citoyen ne semble pas avoir joué un rôle décisif dans les processus d'intégration politique de ces trois femmes. Elles n'ont pas attendu d'être en Suisse pour se sentir concernées par la politique. Si on peut tout de même lier l'engagement de Lenny dans le contexte de RECIF à des prises de conscience qui la propulsent dans des questionnements civils et civiques, son engagement a plus joué un rôle de déclencheur lié à des valeurs déjà bien présentes. Donc, une fois de plus, on peut dire que c'est de leurs propres initiatives et selon leur personnalité entreprenante que ces trois femmes font leurs chemins dans le domaine politique, dans tous les sens du terme.

10.1.4 Est-ce que la participation à une activité citoyenne a pu contribuer à l'intégration économique des femmes de ce travail ?

Plusieurs processus se jouent autour de cette question. L'apprentissage du français constitue incontestablement un atout dans le domaine professionnel. Pour Lenny et Lisa, c'est par le biais des cours de français qu'elles ont commencé à fréquenter RECIF, puis s'y sont engagées comme bénévoles. Leur activité de bénévole a logiquement participé à parfaire leur français, ce qui contribuera donc à d'éventuels débouchés professionnels.

- Lenny : Oui, parce que j'ai trouvé que pour moi, le travail ça a été presque impossible si je n'avais pas le français. Même si j'avais le français, maintenant je le sais, à ce moment, je pensais « si je ne peux pas parler en français, comment est-ce que je peux travailler ? ».

C'est logique. Et toutes les choses multinationales, tout le travail c'est très différent, ils demandent aussi l'anglais et c'était trop difficile, ailleurs. Donc, j'ai dit « non, je dois parler en français ».

D'un autre côté, il y a le principe du réseau social (qu'elles se construisent notamment par leur engagement) qui est, pour les trois participantes, un atout majeur dans une recherche d'emploi. Lisa le dit même très clairement, son travail passe essentiellement par les contacts sociaux :

- **Moi : Pour toi c'est vraiment important de passer par les contacts sociaux ?**
- Lisa : Oui, si tu arrives à un lieu... Mon travail c'est ça. Je ne peux pas faire les photos si je ne connais personne. C'est mon travail, c'est comme ça. C'est mon habitude... Tu après restes à la maison et tu as ton intimité. Mais mon travail, normalement, de stylisme, à la mode, c'est social. Je suis une personne sociale.

J'aimerais encore prendre en compte ici le statut spécial des trois participantes, en tant que femmes, dans le monde du travail. Quand je leur ai demandé comment elles avaient vécu leurs expériences en tant que femmes, les réponses ont été très différentes.

Lisa a répondu ne pas être tellement consciente de cette différence. Peut-être que son statut professionnel d'indépendante et le fait de ne pas avoir d'enfants sont des éléments qui amoindrissent les inégalités de genre.

Pour Patricia, on peut déjà constater que son motif même de migration est de subvenir aux besoins de ses enfants. Peut-être un rôle que les femmes endossent plus ? C'est en tout cas ce que j'avais mis en lumière au chapitre 3 consacré à la migration féminine, en me référant à l'ouvrage d'Arlie Hochschild « Le nouvel or du monde » (2004), qui fait spécialement écho à la situation de Patricia. C'est donc avec cette priorité économique que Patricia a dû composer son intégration. Parfois au détriment de ses engagements, puisqu'elle a dû renoncer à être membre du comité de RECIF, afin de pouvoir travailler plus. En réponse à ma question, Patricia était très consciente de certaines inégalités dans la valorisation des rôles féminins/masculins et revendique que son travail de mère de dix enfants est aussi important et compliqué que celui d'un chef d'entreprise.

Lenny, quant à elle, est partagée entre son temps de maman et son temps professionnel. Elle exprime clairement son besoin d'équilibre entre les phases de ressourcement personnel et ses plages de mère pleinement impliquée. Inégalité salariale oblige, son époux est plus impliqué professionnellement et Lenny se retrouve donc à temps partiel professionnel, comme c'est le cas de nombreuses mères. Lors des déplacements de son mari, elle est seule avec ses enfants plusieurs jours de suite. Heureusement pour sa famille, Lenny exprime l'investissement et l'ouverture de son mari sur les questions de répartition du travail ménager, du temps avec les enfants... Cela contribue beaucoup à son équilibre personnel.

Conclusion

A la lumière de ces éléments, je vais tenter maintenant d'articuler une réponse autour de la question de l'intégration économique par le biais de l'investissement citoyen : c'est compliqué. En effet, si l'on prend en compte les éléments tels que l'apprentissage du français et la création d'un réseau social, potentiellement professionnel, oui, leurs engagements citoyens contribuent à leur intégration économique. Mais ces effets ne sont visibles chez aucune des trois participantes pour le moment. Elles sont effectivement soit en recherche d'emplois, soit dans des domaines éloignés de leurs engagements citoyens.

Et pour compléter cette réponse, j'aimerais rappeler les difficultés démontrées de par leur statut de femmes ainsi que tous les processus qui se jouent dans le contexte de l'emploi mais qu'il serait trop long à énumérer ici : les discriminations (raciales, sexistes, etc.) par lesquelles elles sont indéniablement touchées.

11 Conclusion finale

A la question de départ de ce TB « **Est-ce que l'engagement citoyen des femmes migrantes de nationalité étrangère favorise ou non leur intégration dans la société suisse ?** », on peut maintenant répondre : OUI.

Je prends le parti de répondre catégoriquement par la positive, alors même que les analyses démontreraient plus de modérations, ceci pour plusieurs raisons.

Même si les résultats sont à tempérer, ces témoignages démontrent que les formes d'engagements citoyennes des participantes contribuent, d'une manière ou d'une autre, à leur intégration. Cela au même titre que n'importe quelles autres formes d'engagements participatifs.

Ensuite, les trois femmes de ce travail sont particulièrement actrices de leur intégration et ceci sur tous les terrains possibles. Je fais le postulat que dans les cas de femmes plus passives, le contraste aurait pu montrer une plus grande influence de l'engagement citoyen dans le processus d'intégration.

Enfin, j'aimerais approfondir un point très important à mes yeux. J'ai choisi de prendre les trois formes d'intégration proposées par Dominique Schnapper car je les trouve pertinentes et justes, d'autant qu'elles sont passablement mesurables. Cependant, c'est lors des entretiens que j'ai pu remarquer que cette analyse laissait de côté un facteur fondamental : le bien-être des participantes.

Le concept de « bien-être » est très difficile à définir ou à quantifier. Il est notamment très subjectif et c'est une notion fourre-tout. Il est évident que les critères économiques et sociaux, voire politiques, contribuent fondamentalement au « bien-être ». Il est notamment difficile de tendre au bonheur si on a des soucis économiques, par exemple.

Mais chacune des trois participantes le révèle très clairement : leur motivation principale à participer à une activité citoyenne est de faire quelque chose qui leur fait du bien.

Patricia en parle comme quelque chose qui lui manquait et qu'elle a pu retrouver dans son engagement :

- Patricia : Alors, ça m'a donné encore plus de courage de voir que dans la vie, il faut se battre. Se battre dans le bon sens ! Parce qu'il faut pas se renfermer, il faut s'ouvrir aux autres, il faut parler. Et puis, il faut être soi-même, même psychologiquement, ça libère, parce que les problèmes, on les rencontre chaque jour, chaque jour. Et comment faire face à ces problèmes. Je pense c'est ensemble avec les autres.
- **Moi : Donc c'était presque un peu thérapeutique, de monter cette association ?**
- Oui oui, oui oui... c'était... Je ne dirais pas « thérapeutique », je dirais que ça me... je sentais en moi comme si j'ai reçu quelque chose que j'avais chez moi qui me manquait.

Même maintenant, quand je vous parle, c'est un acquis que... c'est comme un transfert automatique de ce que j'avais chez moi, qui me manquait ici quand je suis arrivée.

Lisa parle beaucoup « d'énergie », de « chi » qu'elle peut donner et recevoir dans ses échanges :

- **Moi : Et pourquoi, qu'est-ce que ça t'amène ?**
- Lisa : A moi, ça m'amène surtout la collaboration de tous pour un... objectif ... qu'il fait du bien aux autres personnes, tu comprends ?
- **Oui, oui !**
- Et ça, je l'ai reçu en même temps. Et pour moi, c'est une énergie absolument positive. Que je peux retourner après. Parce que je suis très « enfada con el mundo ». Quand tout va mal dans ma vie, le travail, mon... mon... mon... le père de Juan est mort aussi. Je suis énervée ! Et je fais ça, me donne l'énergie positive que j'ai besoin ! »

Enfin, Lenny le décrit comme un équilibre dont elle a besoin pour être bien avec elle-même et aussi avec ses enfants. Cet équilibre qu'elle a réussi à trouver en étant active, notamment dans son activité citoyenne :

- **Moi : Toi tu avais besoin de faire quelque chose, c'est ça ton moteur pour t'investir ?**
- Oui parce que, au début c'est plus individuel, c'est une chose que tu veux faire pour toi-même, mais après tu... Ici c'est une chose qui est magnifique que j'ai apprise. Je crois que à Madrid c'est plus difficile d'avoir, cette conscience... sociale ? Je ne sais pas comment ça s'appelle, comment le dire. C'est une chose que, tout le monde est préoccupé pour l'autre, mais pas seulement mauvaise, sans le... « Qu'est-ce que tu fais ? ». Non, c'est une chose que tout le monde est pour l'autre.

Elles semblent les trois avoir besoin de retrouver un équilibre de vie, pour arriver à s'intégrer. La principale et première raison de leur engagement est donc la recherche de cet équilibre, de ce « bien-être » personnel.

On peut donc déduire que le besoin « d'aller bien » est non seulement un moteur pour l'engagement mais aussi un état recherché dans l'intégration. Pour se sentir bien intégrées, les participantes doivent se sentir équilibrées dans leur vie.

Cette réflexion me fait prendre du recul sur l'ensemble de mon travail. Un engagement citoyen, s'il participe incontestablement à l'intégration des personnes immigrées, ne sera jamais aussi important et efficace dans ce processus qu'un état de « bien-être » général. Cette analyse peut paraître totalement logique, voir désuète, mais il me semble que cet aspect est très rarement considéré comme un réel besoin dans les politiques sociales, à commencer par les politiques d'intégration. Si ce travail ne devait servir qu'à une chose, je souhaiterais juste qu'il puisse apporter une pierre à l'édifice d'une politique sociale plus sensible au « bien-être » des personnes.

12 Bibliographie

- Bader, D., Efonayi-Mäder, D., Meier, H., Morlok, M., Oswald, A. & Wanne, P. (2015). *Les sans papiers en Suisse en 2015*. Bâle : B.S, S. VOLKSWIRTSCHAFTLICHE BERATUNG AG.
- Bolzman C., Fibbi, R. & Vial M. (1999). Femmes immigrées à l'approche de la retraite: Le cas des Italiennes et des Espagnoles en Suisse. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 15, (2), 79-93.
- Catarino, C. & Morokvasic, M. (2005). Femmes, genre, migration et mobilités. *Revue européenne des migrations internationales*, 21 (1), 7-27.
- Dahinden, J., Rosende, M., Benelli, N., Hanselmann, M. & Lempen, K. (2007). Migration : Genre et frontières- frontières de genre. *Nouvelles Questions féministes : revue internationale francophone*, 26, (1), 4-15.
- Dallera, C. & Ducret, V. (2004). *Migration féminine, au-delà des stéréotypes*. [Rapport de recherche]. Berne : Office fédéral des étrangers.
- Facchinetti, T. (2012). La notion d'intégration dans le droit suisse des migrations et dans les réformes en cours (LEtr, LAsu, LN). In Amarelle, C. (Ed.) (2012). *L'intégration des étrangers à l'épreuve du droit suisse. Fondements et applications pratiques* (pp 61-78). Berne : Stämpfli Editions.
- Fankhauser, L., Kofler, A. & CFM groupe de travail sur la politique d'intégration. (2009). *Femmes en migration : l'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle*. Berne : CFM.
- Horschild, A. (2004). Le nouvel or du monde. *Nouvelles Questions féministes : revue internationale francophone*, 23, (3) 59-74.
- Parini, L. (2006). *Le système de genre : introduction aux concepts et théories*. Zurich : Seismo.
- Piguet, E. (2013). *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*. (3^{ème} édition). Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Prodolliet, S. & CFM groupe de travail sur la politique d'intégration. (2010). *L'intégration : un moyen de parvenir à l'égalité des chances ou un instrument de mesure pour prendre des sanctions ?* Berne : CFM.
- RECIF (S.d). *Cadre de l'animation*. (S.l. : s.n.).
- Schnapper, D. (1996). *Intégration et exclusion dans les sociétés modernes* in Paugam, S. (Ed.), *L'exclusion. L'état des savoirs*. (pp.23-31). Paris : La Découverte.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard.

Lois :

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 : RS 142.205. Récupéré de <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070995/>

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 : RS 142. 20. Récupéré de <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>

Lois sur l'intégration et la cohésion multiculturelle du 26 août 1996 NE : RS 132. 04. Récupéré de : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/hm/13204.htm>

Ressources internet :

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) et Service de la cohésion multiculturelle (COSM). (2015). *Rapport d'activité 2015*. Récupéré de <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Documents/RapportCICM-COSM2015.pdf>

Di Donato, F. (2015). *L'intégration des personnes étrangères : entre assimilation et libéralisme : Evolution de la politique fédérale et analyse des pratiques cantonales : le cas de Neuchâtel*. Récupéré de http://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150511_Integration_Etrangers.pdf

Fachinetti, T. (2006). *Coexistence des populations et politique d'intégration des étrangers dans le canton de Neuchâtel*. Récupéré de <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/integration/Documents/PolintegratNe2006.pdf>

Neveu, C. (2004) Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté. *Revue européenne des migrations internationales*. Récupéré de <https://remi.revues.org/2024>

RECIF, Rapport d'activité. (2015). (S.l. : s.n.). Récupéré de <http://recifne.ch/wp-content/uploads/2016/10/RA-2015.pdf>

Office fédéral de la statistique. (2016). *Population*. Récupéré de <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/population.html>

Office fédéral de la statistique. (2017). *Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux - Part de femmes dans le total des élus - En pourcent*. Récupéré de <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet/tous-selon-themes/cohesion-sociale/part-femmes-conseil-national-parlements-cantonaux.assetdetail.451672.html>

ONU Femmes. (2016). *Education et la formation des femmes*. Récupéré de <http://beijing20.unwomen.org/fr/in-focus/education-and-training>

Secrétariat d'état aux migrations. (2015a). *Exigences en matière d'intégration selon le droit des étrangers*. Récupéré de

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/foerderung/vereinbarungen.html>

Secrétariat d'état aux migrations. (2015b). *Statistiques sur l'immigration. Décembre 2015*.

Récupéré de

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor/2015/statistik-zuwanderung-2015-12-jahr-f.pdf>

Secrétariat d'état aux migrations. (2015c). *Statistique sur les étrangers, décembre 2015*. Récupéré de

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/archiv/2015/12.html>.

Tiberj, V. & Simon, P. (2012). *La fabrique du citoyen : origines et rapport au politique en France*.

Récupéré de https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/291/document.travail.175.fabrique.citoyen.fr.pdf

UNESCO. (2014). *Citoyenneté*. Récupéré de

<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/citizenship/>

UNESCO. (2017). *Migrant/migration*. Récupéré de

<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>